

**CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS**

**Familles
Professionnelles**

Un classement des
emplois fondé sur
l'analyse des contenus
d'activité

Diane Barrat
Catherine Béduwé
Michel-Henri Gensbittel
Béatrice Guilliet
Bernard Hillau

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Numéro 83

Janvier 1993

FAMILLES PROFESSIONNELLES



UN CLASSEMENT DES EMPLOIS FONDÉ SUR L'ANALYSE
DES CONTENUS D'ACTIVITÉ

Diane BARRAT
Catherine BÉDUWÉ
Michel-Henri GENSBITTEL
Béatrice GUILLIET
Bernard HILLAU

C E R E Q

Document de travail n°83

Janvier 1993

AVANT-PROPOS

Avec le mode de classement proposé ici, dit par "Familles professionnelles", les auteurs se proposent d'offrir un système d'agrégation des emplois à plusieurs niveaux qui rende compte de la dimension de spécialité de l'emploi.

Distinct et complémentaire d'un classement par catégories socio-professionnelles, cet ensemble de grilles constitue un essai de diversification des outils d'aide aux regroupements statistiques.

La publication par le CEREQ d'un "Document de travail" sur ce sujet vise à faire connaître d'une part l'application systématique des critères choisis sous la forme de grilles de classement (1ère et 2ème parties), d'autre part l'effort de réflexion et d'explicitation entrepris sur la difficile question des comparaisons des contenus entre emplois (3ème partie du document : fondements méthodologiques).

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE	
Le classement analytique par fonctions et domaines	17
<i>Diane Barrat, Catherine Béduwé, Michel-Henri Gensbittel, Béatrice Guilliet, Bernard Hillau</i>	
1. Le classement par la fonction exercée	19
1. 1. Les principes de classement	19
1. 2. La liste des fonctions	21
1. 3. Le classement des postes PCS-EVA par fonctions exercées	23
2. Le classement par domaines de spécialité	40
2. 1. Les principes de classement	40
2. 2. La liste des domaines de spécialité	42
2. 3. Le classement des postes de PCS-EVA par domaines de spécialité	45
DEUXIÈME PARTIE	
Le classement synthétique par familles professionnelles	57
<i>Diane Barrat, Catherine Béduwé, Michel-Henri Gensbittel, Béatrice Guilliet, Bernard Hillau</i>	
1. Les principes de classement	59
2. Les niveaux de regroupement des familles professionnelles	62
3. La liste détaillée des familles professionnelles	65
TROISIÈME PARTIE	
Fondements méthodologiques	91
<i>Bernard Hillau</i>	
1. Questions théoriques soulevées	93
2. Méthode	98
ANNEXE	105
BIBLIOGRAPHIE	111

INTRODUCTION

Il n'existe pas de définition unique et reconnue de la notion de "Famille professionnelle". Il s'agit pourtant d'un vocable aujourd'hui très utilisé dans des cadres divers : conventions collectives nationales, gestion du personnel de grandes entreprises, études statistiques sur la population active, opérations de reconversion, analyse des marchés du travail locaux...

Ces utilisations s'accompagnent rarement d'une définition explicite : tantôt il s'agit de repérer de grands agrégats d'emplois, tantôt ce sont des populations ou des groupes sociaux qui sont visés à travers leurs caractéristiques professionnelles, tantôt il s'agit simplement de tables de passage entre nomenclatures différentes : Répertoire opérationnel des métiers de l'ANPE (ROME) et Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) de l'INSEE par exemple (1).

1. ENJEUX PRATIQUES DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Le travail opéré sur la construction d'une grille de classement des emplois par familles professionnelles relève d'un champ très large de préoccupations aussi bien sociales que scientifiques. Ce champ est celui de la transférabilité des acquis professionnels. Bien que des travaux sur ces questions remontent à une vingtaine d'années, elles prennent aujourd'hui en France une importance nouvelle en liaison avec le développement de nouvelles formes de gestion de l'emploi : pôles de développement, chantiers de reconversion, opérations de rapprochement d'entreprises ou au contraire d'essaimage de la main d'oeuvre, etc...

Dans une note déjà ancienne (2), nous évoquons les tentatives conduites dans différents pays, de dépasser "l'emploi isolé comme niveau de description des activités professionnelles".

Que ce soit dans un contexte de construction des formations, d'orientation professionnelle, ou d'étude des relations formation-emploi, il est de plus en plus difficile de situer les débouchés professionnels des formations à partir des appellations traditionnelles d'emplois. Il faut raisonner sur des ensembles plus larges d'activités permettant de mieux comprendre et de mieux maîtriser les phénomènes de transferts d'apprentissages qui se déploient dans les mouvements de main d'oeuvre entre formations et emplois d'une part, entre les emplois eux-mêmes d'autre part.

Nous ferons un bref rappel des enjeux généraux d'une approche par "familles" ou "champs" professionnels, (enjeux pour la formation, pour l'orientation et le placement), avant de nous centrer en particulier sur les enjeux directs d'un classement d'emploi pour l'utilisation des nomenclatures.

(1) Table de Passage entre les Nomenclatures PCS-ROME. Mars 1988. Ministère du Travail - INSEE. SEYS B., GALLAND J.-M., JAQUETON G., GOSSELIN F., FIHEY P.

(2) Les Groupes Professionnels (Applications au travail des métaux). Note d'information du CEREQ N° 74 juillet 1982.

1.1. Enjeux pour la formation

Lors du processus de création des diplômes qui se déroule dans les Commissions Professionnelles Consultatives, un débat revient fréquemment entre les partenaires, sur le degré d'ouverture ou au contraire de spécialisation qui doit être donné au diplôme. Comment en effet gérer le paradoxe, que si on donne au jeune une technicité approfondie, on risque en même temps de l'enfermer dans une spécialisation étroite, et que si on lui donne une ouverture très large sur le monde professionnel, on porte atteinte à son image de "professionnalité".

Il y a donc un problème "d'économie générale" de la formation qui se pose, celui d'optimiser le rapport "profondeur/ouverture" du diplôme : donner un bagage cognitif au jeune dans l'appareil scolaire permettant une insertion professionnelle immédiate grâce à une bonne technicité, mais aussi le préparer à des ouvertures, des adaptations ultérieures dans le sens d'une évolution de carrière face à des changements professionnels, ou face à des transformations dans son emploi liées aux changements techniques et organisationnels dans les entreprises.

Les travaux conduits par le CEREQ en relation avec le Ministère de l'Education Nationale, autour de la "Rénovation" des CAP et des BEP en 1984-1985 (3), ont montré que cette optimisation entre effort de formation et débouchés professionnels pouvait être abordée par une meilleure identification des "champs professionnels". L'articulation des diplômes de la mécanique, autour de deux champs à la fois larges et homogènes : l'usinage et la maintenance, qui ont donné lieu à la création des deux BEP correspondants, illustre cette démarche. Des évolutions similaires sont observables dans d'autres pays : la RFA vient d'opérer un regroupement sensible de ses diplômes professionnels de premier niveau, par famille.

1.2. Enjeux pour l'orientation et le placement professionnel

L'identification des champs professionnels accessibles à partir d'une compétence acquise, soit par la formation, soit par l'expérience, soit par combinaison de voies diversifiées, constitue un enjeu important pour les instances d'orientation scolaire, de placement professionnel, ou encore pour les services d'entreprises chargés de gérer les mobilités.

Au delà de l'intitulé étroit du "métier" tenu (tourneur, représentant) et sans entrer d'emblée dans des considérations sur le potentiel de la personne, dont l'appréciation nécessite des pratiques et des méthodes spécifiques, il peut être utile de savoir quels sont les emplois qui gravitent autour d'un emploi-repère du point de vue des savoirs et des

(3) CEREQ - Rénovation du niveau V de formation - Collection des études N° 29 - CEREQ Paris 1987.

savoir-faire requis. A plus forte raison, un tel élargissement est nécessaire lorsque le consultant est un primo-demandeur d'emploi. S'il est titulaire d'une formation de type

Baccalauréat technologique en électrotechnique par exemple, il sera nécessaire d'inventorier tout une nébuleuse d'emplois ressortissant à ce domaine. L'Agence Nationale pour l'Emploi, soucieuse de disposer d'un outil de premier repérage de ces proximités, a développé en relation avec le CEREQ et l'Association Développement et Emploi, une "Carte des Emplois" (4) présentant sous la forme graphique de deux affiches, un découpage du champ des emplois types du RFE par "fonctions" et par "domaines".

1.3. Faciliter le rapprochement des sources

Avec l'évolution des études et de la recherche en matière de relations entre la formation et l'emploi, le rapprochement entre sources statistiques diverses devient une pratique de plus en plus courante mais rencontre de nombreuses difficultés.

Un important travail de rapprochement inter-administratif (5) sur l'analyse du fonctionnement du marché du travail au niveau régional a mis en évidence de telles difficultés, liées notamment à l'hétérogénéité des différentes nomenclatures qui entrent dans le champ de la formation et de l'emploi (Nomenclature en 47 groupes des formations, code ROME, Nomenclature PCS, Formacode de la formation continue, etc...).

Une difficulté structurelle de ces travaux provient de la construction même des nomenclatures d'emploi, dont les items parfois trop agrégés ou trop imprécis ne permettent pas de passer à des rubriques significatives en matière de formation.

Cette distorsion ne relève pas d'un problème de qualité générale de l'outil, mais plutôt des objectifs généraux assignés aux grandes nomenclatures.

La nomenclature des Professions et des Catégories Socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE retient comme clivage important la distinction salariés/indépendants. La catégorie socioprofessionnelle, le caractère public ou privé de l'employeur sont aussi des critères privilégiés. Bien que ces critères ne renvoient pas précisément au contenu "opérateur" de l'activité de travail, on en saisit la nécessité pour les études macro-sociales ou macro-économiques de la population française, faites à partir de PCS.

(4) ANPE-CEREQ - Développement et Emploi - La Carte des Emplois - Diffusion ANPE - 1985.

(5) ARTE "La politique en matière d'emploi et de formation professionnelle - Travail et emploi en Haute Normandie" N° 11 - 86/2, N° 13 - 86/4, N° 14 - 87/1.

Dans des études plus fines, les critères de "fonction" ou de "spécialité" peuvent être utilisés, mais ils ne constituent pas l'entrée principale dans la nomenclature.

La portée d'un outil multi-usages va donc dépendre de la nature des applications que l'on en fait. Il est certain que l'usage de PCS pour l'analyse des relations formations-emplois est rendu difficile par l'entrée générale dans la nomenclature par le statut de l'emploi. Cependant cette gêne joue davantage au niveau des grands regroupements qu'au niveau détaillé, où la diversité concrète des emplois, notamment quant à la nature des activités exercées est largement prise en compte.

Cette difficulté d'utilisation de la nomenclature à un niveau agrégé, dans le cas des études sur la relation formation-emploi, va être encore accrue lorsqu'il va s'agir de rapprocher diverses nomenclatures qui ont chacune leur cohérence de construction.

Dans le code ROME de l'ANPE, les métiers d'ouvriers sur machine sont spécifiés par le type de machine (tourneur-fraiseur) alors que dans la nomenclature PCS, ils sont classés selon leur niveau de qualification qui dépend de la distinction petite série/grande série. Ici les deux systèmes sont orthogonaux et un niveau supérieur d'agrégation des items doit être recherché jusqu'à ce que la correspondance minimale soit réalisable.

Cependant, ce niveau supérieur ne peut être pris directement dans les nomenclatures elles-mêmes puisque les logiques d'emboîtement des classes divergent elles aussi.

Une solution est alors possible dans une démarche de rapprochement des sources, la constitution d'une table de correspondance entre deux ou plusieurs nomenclatures à partir d'une grille de classement compatible avec plusieurs listes d'emplois détaillées.

Ce qui est utilisé dans les diverses nomenclatures, ce ne sont plus les critères de regroupement, mais la liste indifférenciée comme repérage des activités individuelles. La condition minimale d'application d'une grille de regroupement commune à plusieurs nomenclatures est que les emplois détaillés dans chaque liste rendent suffisamment compte de l'activité concrète de travail. L'appellation de "tourneur" dans une nomenclature et d'"opérateur sur machine outil en production unitaire" dans une autre obéissent bien à cette condition, et peuvent être renvoyées toutes deux à une catégorie plus large telle que "conduite de machine outil par enlèvement".

C'est l'ambition de la grille des familles professionnelles présentée ici, d'être utilisée comme niveau d'agrégation finalisé des activités individuelles, applicable à diverses nomenclatures. Le support PCS-EVA (6) qui est un outil largement utilisé au CEREQ a été pris comme espace d'application de la grille "familles professionnelles", d'autres espaces seraient envisageables.

(6) Entrées dans la vie active - INSEE-CEREQ - Professions et Catégories Socioprofessionnelles PCS-EVA - Nomenclature adaptée de PCS pour les enquêtes sur l'entrée dans la vie active. Mars 1988.

1.4. Des clés d'interprétation

L'étude de la mobilité, de l'insertion et des cheminements professionnels, prend tout son sens à partir du moment où l'on est capable de distinguer au delà des changements d'appellation d'emplois, la nature des changements d'activité, les ruptures et les continuités dans les trajectoires professionnelles.

Le problème posé ici n'est pas de savoir interpréter cas par cas chaque trajectoire professionnelle, il est celui de la construction d'une grille de lecture des cheminements par familles professionnelles qui rende compte plus systématiquement de la signification des mobilités en termes d'évolution de la compétence. Au delà il s'agit de repérer des "faisceaux d'emplois" susceptibles de caractériser des mobilités professionnelles types valables pour des sous-ensembles de population. Ce qui est visé in fine, c'est une meilleure compréhension des processus de structuration du marché du travail, dans ce qu'ils doivent aux continuités et aux discontinuités de contenu entre les emplois.

Une première approche de ce type a pu être réalisée à partir des enquêtes de cheminement de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA). Le spectre des emplois occupés par les sortants du système éducatif à différents niveaux de diplômes, trois ans après l'entrée dans la vie active, a pu être analysé sur la base de catégories significatives. (L'approche famille professionnelle dans un cas comme celui-ci ne change rien aux méthodes d'identification et de saisie des emplois occupés. C'est uniquement au niveau de l'analyse et de l'interprétation des résultats, qui s'opère par familles et donc par agrégats d'emplois et non plus par emplois individualisés que la démarche est modifiée).

2. APERÇU DE LA MÉTHODE ET DES PRINCIPES DE CLASSEMENTS

Les Familles Professionnelles que nous proposons ici sont fondées sur des regroupements d'emplois présentant des similitudes du point de vue du contenu de l'activité (7). Ces regroupements ont été construits selon une méthode et des critères de classement dégagés de l'analyse qualitative des emplois-type du Répertoire Français des Emplois. Ces critères ont permis d'identifier des champs d'activité professionnels homogènes du point de vue du "domaine professionnel et technique" d'une part, et des "fonctions et activités de réalisation" d'autre part. Ils ont conduit à la réalisation de la Carte des Emplois à la demande de l'ANPE.

(7) Selon une acception large de la notion de contenu, incluant les connaissances mises en oeuvre dans l'activité.

Notre objectif étant de pouvoir utiliser ces Familles Professionnelles pour l'analyse statistique, on s'est attaché à les traduire dans une nomenclature d'emplois. On a profité de l'expérience acquise au CEREQ dans ce domaine lors de l'élaboration d'une version particulière de PCS, destinée à l'Observatoire des Entrées dans la Vie Active, afin de mieux prendre en compte la spécificité des emplois occupés par les jeunes débutants. Cette nomenclature (PCS-EVA) (8) est plus détaillée que la version standard, en particulier dans le domaine des emplois non qualifiés.

Partant de cette double expérience, notre travail a consisté à appliquer la méthode "Familles Professionnelles-Carte des emplois" à la nomenclature PCS-EVA. Les critères de classement d'origine ont été alors affinés ou redéfinis, en particulier pour tenir compte de l'exhaustivité du champ permise par PCS-EVA. Ces critères sont devenus :

- la fonction individuelle exercée
- le domaine de spécialité

La "fonction exercée" rend compte à la fois du mode opératoire de déroulement de l'action et de la finalité de l'action entreprise par l'individu. Le "domaine de spécialité" se définit par les connaissances mobilisées dans l'exercice de l'activité individuelle. **L'ensemble des emplois appartenant au croisement d'une fonction et d'un domaine constitue une famille professionnelle.**

En pratique, chaque rubrique de la nomenclature PCS-EVA reçoit une double affectation : dans la liste des fonctions exercées d'une part, dans la liste des domaines de spécialité d'autre part. Par exemple, au croisement de la fonction "assemblage de fabrication" et du domaine "structures métalliques", on trouve les emplois suivants, qui constituent la famille professionnelle "Assemblage de fabrication en structures métalliques" :

Domaine de spécialité :	Structures métalliques
Fonction exercée :	
Assemblage de fabrication	Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés, soudeurs qualifiés sur métaux, soudeurs non qualifiés sur métaux.

Deux cent cinq familles professionnelles ont été ainsi constituées, qui donnent lieu à des regroupements (FAP 40, FAP 14, FAP 4) dont la logique est présentée dans la deuxième partie de ce document.

(8) INSEE-CEREQ - Professions et Catégories Socioprofessionnelles PCS-EVA - Nomenclature adaptée de PCS pour les enquêtes sur l'entrée dans la vie active. Mars 1988.

Notre objectif en construisant ce mode de classement des emplois est d'offrir, pour l'étude de la relation formation-emploi, un nouvel outil d'analyse.

Il pourra s'appliquer, en particulier, à l'analyse de la mobilité professionnelle, que la nomenclature PCS permet de décrire en termes de changements de statut, de catégorie socioprofessionnelle ou d'emploi occupé. Ces critères sont limités pour l'analyse de la mobilité professionnelle des individus en relation avec leur formation, qui nécessite de caractériser aussi la nature des changements dans le contenu de l'activité exercée. PCS ne permet cette approche qu'au niveau le plus détaillé des emplois occupés, puisque les niveaux de regroupement standards de PCS ne sont pas fondés sur les contenus d'activité. Dans ces conditions, les relations entre spécialité de formation et emploi ou entre emplois successifs demeurent difficilement interprétables. En permettant de qualifier la mobilité professionnelle, en termes de changement de fonction ou de domaine, ce nouveau mode de regroupement des emplois que constituent les Familles Professionnelles, offrira une vision plus globale et plus analytique du système de mobilités.

PREMIÈRE PARTIE

LE CLASSEMENT ANALYTIQUE PAR FONCTIONS ET DOMAINES

Pour construire un outil opérationnel, on s'est attaché à construire un système de classement des emplois s'appuyant sur la nomenclature PCS-EVA. En pratique, deux modes de classement des emplois ont été élaborés : selon la *fonction exercée*, et selon le *domaine de spécialité*. Comme on l'a vu dans l'introduction, le classement par *familles professionnelles* est construit par croisement des deux premiers.

On trouvera dans cette partie le détail des classements opérés, qui constituent en fait les fondements de toute la construction des familles professionnelles. Il y a pour chaque classement un ou plusieurs niveaux de regroupement :

Fonction exercée :

- un niveau détaillé comprenant 64 postes,
- un niveau agrégé comprenant 13 fonctions regroupées.

Domaines de spécialité :

- un seul niveau, comprenant 57 domaines de spécialités.

1. LE CLASSEMENT PAR LA FONCTION EXERCÉE.

1.1. Les principes de classement

L'hypothèse générale du Répertoire Français des Emplois était que les modalités d'insertion de l'emploi dans l'organisation (place dans une fonction d'entreprise, dans une hiérarchie, dans une phase du processus de production) ont un rôle structurant dans le contenu du travail. On a retenu partiellement cette hypothèse, en classant les emplois selon le critère de la **"fonction exercée" qui rend compte à la fois des opérations de mise en oeuvre et de la finalité de l'action entreprise par l'individu.**

La notion de fonction doit être ici considérée du point de vue de **l'activité individuelle**. Il ne s'agit pas de la "fonction d'entreprise", même si un individu peut en assumer partiellement la prise en charge. Bien que les appellations utilisées pour les "fonctions exercées" (études, entretien, contrôle, vente) soient parfois les mêmes que celles qui servent à nommer en sociologie du travail une "fonction d'entreprise", la réalité désignée n'est pas la même. Il s'agit ici d'appréhender les emplois par la cohérence existant entre mode opératoire et finalité de l'action.

Le fait de classer systématiquement les emplois selon le critère de fonction exercée induit naturellement un regroupement des rubriques de la nomenclature PCS-EVA, explicite dans son mode de construction. Il offre une nouvelle possibilité d'analyse aux utilisateurs de PCS-EVA, dans la mesure où la fonction individuelle ne fait pas partie des critères de construction de cette nomenclature.

Chaque fonction reçoit un **intitulé**, une **définition**, et une **liste de postes de PCS-EVA** :

- l'**intitulé** choisi donne un aperçu de la place occupée par cette activité individuelle dans le système d'emplois, et permet de la différencier concrètement des autres. On a utilisé pour cela un substantif tiré d'un verbe d'action (création, encaissement,...), éventuellement précisé par un adjectif ou un complément de nom (création artistique, protection des biens des personnes et de l'environnement) ;
- la **définition** donnée de chaque fonction permet d'éviter les ambiguïtés induites par les limites d'un vocabulaire souvent utilisé ailleurs sous d'autres acceptions (études, recherches, mise en forme, encadrement...) ;
- enfin la **liste des rubriques PCS-EVA** correspondant à chaque fonction permet de connaître précisément les emplois qui lui sont rattachés. On y trouvera également des remarques concernant les rubriques dont l'affectation était délicate.

Pour faciliter l'utilisation - en particulier statistique - de cette liste, nous avons été amenés à proposer des regroupements de fonctions (groupes de fonctions). Ces regroupements ont privilégié la finalité générale de l'activité.

Certaines rubriques PCS-EVA rassemblent des emplois relevant de fonctions différentes. La rigueur voudrait que l'on mette ces rubriques en rebut. Toutefois, lorsqu'elles relèvent du même groupe de fonctions, on a voulu conserver au moins cette information : on a créé pour cela un rebut interne à chaque groupe de fonctions. Ainsi une rubrique a priori inclassable comme la rubrique 6274 (Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir), qui rassemble des emplois relevant les uns de la fonction "mise en forme", les autres de la fonction "assemblage de fabrication", a pu néanmoins être classée dans le groupe "production" en "fonction non identifiée (Production)". On évite ainsi de multiplier le nombre de postes inclassables de PCS-EVA et on conserve une partie de l'information. Par contre les rubriques trop hétérogènes de PCS-EVA, ou bien contenant des emplois trop imprécis, ont été affectés à la rubrique 64 (fonction non identifiée).

1.2. Liste des fonctions

CRÉATION

Fonction 1 : Création artistique

Fonction 2 : Création de message et conception des supports

CONCEPTION

Fonction 3 : Recherche

Fonction 4 : Études

Fonction 5 : Conseil en entreprise

ORGANISATION, GESTION

Fonction 6 : Direction (développement)

Fonction 7 : Méthodes, gestion de production

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

CONTRÔLE , ENTRETIEN

Fonction 10 : Entretien - Diagnostic

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Fonction 12 : Entretien général des bâtiments

PRODUCTION

Fonction 13 : Valorisation des ressources naturelles

Fonction 14 : Prélèvement des ressources naturelles

Fonction 15 : Transformation de la matière et de l'énergie

Fonction 16 : Mise en forme (façonnage, usinage, découpe, nivelage, etc...)

Fonction 17 : Assemblage de fabrication

Fonction 18 : Assemblage de construction, installation

Fonction 19 : Finitions

Fonction 21 : Fabrication polyvalente à caractère artisanal

Fonction 22 : Non identifiable (Production)

DISTRIBUTION RÉPARTITION

Fonction 23 : Magasinage, tri, répartition

Fonction 24 : Manutention, levage

Fonction 25 : Acheminement, livraison, conduite

Fonction 26 : Régulation du trafic

Fonction 27 : Mise en circulation de l'information

ACTION COMMERCIALE

Fonction 28 : Vente en magasin

Fonction 29 : Prospection vente, négociation commerciale

Fonction 30 : Réception vente, conseil commercial

Fonction 31 : Encaissement

TRAITEMENT ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

- Fonction 32 : Saisie et transcription de données
- Fonction 33 : Mise en forme et communication des données
- Fonction 34 : Instruction de dossiers
- Fonction 35 : Mise à disposition de l'information
- Fonction 36 : Mise en forme des supports
- Fonction 37 : Reproduction, duplication
- Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

HÉBERGEMENT

- Fonction 39 : Accueil, information
- Fonction 40 : Accompagnement
- Fonction 41 : Service d'hébergement
- Fonction 42 : Service des repas
- Fonction 43 : Nettoyage assainissement
- Fonction 44 : Service polyvalent d'hébergement

SOINS

- Fonction 45 : Diagnostic, prescription et soins
- Fonction 46 : Administration des soins
- Fonction 47 : Rééducation
- Fonction 48 : Compensation des handicaps
- Fonction 49 : Soins aux enfants et aide à domicile
- Fonction 50 : Soins d'esthétique
- Fonction 51 : Non identifiable (Soins)

ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

- Fonction 52 : Assistance
- Fonction 53 : Conseil (Action éducative et sociale)
- Fonction 54 : Éducation formation
- Fonction 55 : Animation
- Fonction 56 : Exercice du culte

ACTION JURIDIQUE ET PUBLIQUE

- Fonction 58 : Protection des biens, des personnes et de l'environnement
- Fonction 59 : Surveillance et lutte contre la fraude, maintien de l'ordre
- Fonction 60 : Défense du droit et des statuts des personnes
- Fonction 61 : Défense
- Fonction 62 : Action publique
- Fonction 63 : Action politique et syndicale

FONCTION NON IDENTIFIABLE

- Fonction 64 : Non identifiable

1.3. Classement des postes de PCS-EVA par fonctions exercées

CRÉATION

Conception et réalisation d'oeuvres inédites ou originales.

Fonction 1 : Création artistique

Conception, réalisation, interprétation d'une oeuvre en vue de procurer une émotion esthétique au public.

- 3512 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
- 3522 Cadres artistiques des spectacles
- 3531 Artistes plasticiens
- 3532 Artistes professionnels de la musique et du chant
- 3533 Artistes dramatiques, danseurs
- 3535 Artistes de variété

Fonction 2 : Création de message et conception des supports

Conception et mise en forme de textes, images, sons, décors en vue de favoriser l'expression ou la communication.

- 3511 Journalistes, secrétaires de rédaction
- 3523 Cadres techniques de réalisation de spectacles vivants et audiovisuels
- 3735 Cadres de la publicité ; cadres des relations publiques
- 4631 Assistants tech. de la publicité, rel. publiques (salariés ou indépendants)
- 4632 Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)
- 4634 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, salariés
- 4635 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, indépendants
- 4636 Photographes salariés
- 4637 Photographes indépendants
- 5454 Dessinateurs d'exécution des arts graphiques

NB : les photographes d'art sont dans la rubrique 3531 (fonction 1).

CONCEPTION

Activités d'études en vue de définir un produit ou un service nouveau.

Fonction 3 : Recherche

Définition d'un projet de recherche, mise en oeuvre de protocoles adéquats (observation, expérimentation ...) en vue de découvrir des lois, de produire et diffuser des connaissances nouvelles dans un domaine scientifique, technique ou industriel.

- 3421 Chercheurs de la recherche publique
- 3821 Ingénieurs et cadres de recherche, études, essais en électri. électronique
- 3825 Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
- 3826 Ingénieurs et cadres de rech., développ., contrôles métallurgie, matériaux
- 3827 Ingénieurs et cadres de recherche, développement, études des ind. légères

NB : les rubriques 3821, 3825, 3826, 3827 sont hétérogènes. Chacune regroupe des ingénieurs de recherche avec des ingénieurs d'études et d'essais qui relèvent de la fonction 4. On estime cependant que la fonction recherche est dominante dans la rubrique.

Fonction 4 : Études

Analyse de cahiers des charges, conception, élaboration, diffusion de procédures ou de plans en vue du lancement de produits ou de services nouveaux.

- 3127 Architectes libéraux
- 3721 Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
- 3820 Ingénieurs et cadres tech.d'études, développ. de l'agric., eaux et forêts
- 3822 Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
- 3823 Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
- 3824 Architectes salariés
- 3828 Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique (sauf technico-comm.)
- 3829 Autres ingénieurs et cadres d'études
- 4701 Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
- 4711 Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
- 4712 Dessinateurs d'études en électricité, électronique
- 4713 Techniciens d'études, essai, contrôle en électricité, électronique
- 4721 Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
- 4722 Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie
- 4731 Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
- 4732 Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
- 4733 Géomètres, topographes
- 4792 Programmeurs préparateurs de travaux en informatique (hors f. publique)
- 5451 Dessinateurs en électricité-électronique
- 5452 Dessinateurs en construction mécanique et chaudronnerie
- 5453 Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
- 6235 Traceurs qualifiés

NB : les ingénieurs d'études et essais de l'industrie sont regroupés dans PCS avec les ingénieurs de recherche (rubriques 3821, 3825, 3826, 3827) de la fonction 3. La fonction études est donc statistiquement sous-représentée.

Fonction 5 : Conseil en entreprise

Réalisation d'études et instruction de dossiers afin d'aider une clientèle (entreprises ou particuliers) dans ses activités de gestion ou de prise de décision.

- 3123 Conseils juridiques et fiscaux libéraux
- 3124 Experts comptables, comptables agréés, libéraux
- 3125 Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études éco.
- 3126 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques

ORGANISATION, GESTION

Définition des objectifs et des moyens, coordination et suivi de la production (de biens ou de services).

Fonction 6 : Direction (développement)

Définition des orientations, arbitrages dans le fonctionnement des services, engagement juridique et financier afin de favoriser la bonne marche et le développement d'une entreprise ou d'une institution.

- 2310 Chef de grande entreprise (500 salariés et plus)
- 2320 Chef de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
- 2331 Chef d'entreprise du BTP de 10 à 49 salariés
- 2332 Chef d'entreprise de l'industrie ou des transports de 10 à 49 salariés
- 2333 Chef d'entreprise commerciale de 10 à 49 salariés
- 2334 Chef d'entreprise de services de 10 à 49 salariés
- 3311 Personnel de direction de la fonction publique

- 3521 Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
- 3710 Cadres d'état-major administratif, financiers, comm. des grandes entr.
- 3731 Cadres de l'exploitation des magasins de vente
- 3810 Directeurs techniques des grandes entreprises
- 4801 Personnel de direction et d'encadrement des expl. agricoles et forest.

Fonction 7 : Méthodes, gestion de production

Définition, suivi et ajustement du plan et des méthodes de production, établissement des prix de revient, en vue de l'optimisation de l'utilisation de la main d'oeuvre et des équipements.

- 3843 Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement
- 4735 Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
- 4781 Préparateurs de méthodes
- 4782 Techniciens de planning, ordonnancement, lancement

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Animation, coordination, répartition et contrôle du travail d'une équipe, d'un atelier ou d'un service pour réaliser des objectifs de production assignés.

- 2246 Indép. gest. d'établ. privés d'enseignement, de santé, action sociale, 0 à 9sal
- 3312 Ingénieurs de l'État et des collectivités locales
- 3314 Inspecteurs et autres cadres A des Impôts, du Trésor et des Douanes
- 3315 Inspecteurs et autres cadres A des PTT
- 3316 Personnel adm. supérieur des Collectivités locales et hôpitaux publics
- 3317 Personnel adm. de cat. A de l'État (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
- 3321 Officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (sauf généraux)
- 3414 Directeurs d'établissement secondaire et inspecteurs
- 3723 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services adm. et financiers
- 3724 Cadres de gestion courante des services fin. ou compta. des grandes entr.
- 3725 Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entr.
- 3726 Cadres de gestion courante des autres services adm. des grandes entr.
- 3727 Cadres administratifs ou financiers des PME
- 3733 Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 3734 Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)
- 3741 Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
- 3744 Cadres des services techniques des assurances
- 3751 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
- 3831 Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
- 3832 Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
- 3833 Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
- 3835 Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire
- 3836 Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux
- 3837 Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères
- 3839 Ingénieurs et cadres de prod. distrib. d'électr., gaz, eau, chauff., énergie
- 3841 Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs
- 3842 Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 3861 Cadres des transports et de la logistique
- 4214 Directeurs d'école primaire ou maternelle
- 4311 Cadres infirmiers et assimilés
- 4511 Contrôleurs des PTT et assimilés
- 4512 Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
- 4611 Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers ; comptables
- 4612 Maîtrise et techniciens administr. (autres que financiers et comptables)
- 4622 Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 4623 Personnel technique d'inspection, de contrôle, d'assist. des mag. de vente
- 4641 Responsables administratifs ou comm. des transp. et tourisme (non cadres)
- 4642 Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
- 4651 Gradés des services techniques de la banque
- 4802 Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)
- 4810 Agents de Maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
- 4820 Agents de Maîtrise en fabrication mécanique
- 4830 Conducteurs de travaux, chefs de chantier, du bâtiment et travaux publics
- 4850 Agents de Maîtrise en fabrication chimique ou agro-alimentaire

- 4860 Agents de Maîtrise en fabrication en métallurgie et matériaux
- 4870 Agents de Maîtrise en fabrication en industrie légère
- 4871 Agents de maîtrise et tech. de prod. distrib. d'électr., gaz, eau, chauff. énergie
- 4884 Agents de Maîtrise d'entretien général
- 4885 Agents de Maîtrise en entretien, install. électromécanique ou électronique
- 4886 Agents de Maîtrise en entretien, installation mécanique
- 4891 Responsables d'entrepôt, de magasinage
- 4892 Responsables de manutention
- 4893 Maîtrise de restauration et de cuisine

NB : on a fait primer ici la fonction d'encadrement sur celle de production à proprement parler, qu'elle soit industrielle ou de services.

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Exercice conjoint :

- *d'une activité professionnelle, manuelle ou de service, en général à caractère traditionnel*
- *d'une activité de gestion dans le cadre de l'exploitation, pour son propre compte, d'une petite entreprise.*

- 1001 Agriculteurs sur exploitation d'agriculture générale
- 1002 Maraîchers, horticulteurs
- 1003 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers
- 1004 Eleveurs d'herbivores
- 1005 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes
- 1006 Agriculteurs sur exploitation sans orientation dominante
- 1011 Entrepreneurs de travaux agricoles à façon de 0 à 9 salariés
- 1012 Exploitants forestiers indépendants de 0 à 9 salariés
- 1013 Patrons pêcheurs et aquacultures de 0 à 9 salariés
- 2101 Artisans boulangers, pâtisseries de 0 à 2 salariés
- 2102 Artisans boulangers, pâtisseries de 3 à 9 salariés
- 2103 Artisans bouchers de 0 à 2 salariés
- 2104 Artisans bouchers de 3 à 9 salariés
- 2105 Artisans charcutiers de 0 à 2 salariés
- 2106 Artisans charcutiers de 3 à 9 salariés
- 2107 Autres artisans de l'alimentation
- 2111 Artisans mécaniciens en machines agricoles
- 2112 Artisans en matériel de précision
- 2113 Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
- 2121 Artisans tailleurs, couturiers et autres art. de la confection, textile
- 2122 Artisans fabricants en cuir et peaux
- 2131 Artisans du meuble
- 2132 Artisans du travail mécanique du bois
- 2141 Artisans de l'imprimerie et de l'édition
- 2142 Artisans d'art
- 2143 Autres artisans de fabrication
- 2151 Artisans maçons, plâtriers
- 2152 Artisans en terrassements, travaux publics, parcs et jardins
- 2153 Artisans électriciens du bâtiment
- 2154 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
- 2155 Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
- 2156 Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
- 2157 Artisans serruriers, métalliers
- 2161 Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
- 2162 Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
- 2163 Artisans réparateurs en électroménager
- 2164 Artisans cordonniers, réparateurs divers
- 2171 Conducteurs de taxi artisans
- 2172 Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
- 2173 Artisans teinturiers, blanchisseurs
- 2174 Artisans des services divers
- 2181 Transporteurs routiers indépendants de 0 à 9 salariés
- 2182 Bateliers indépendants de 0 à 9 salariés

- 2210 Petits grossistes en alimentation
- 2211 Petits grossistes en produits non alimentaires
- 2212 Petits détaillants en alimentation spécialisée
- 2213 Petits détaillants en alimentation générale
- 2214 Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
- 2215 Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
- 2216 Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
- 2217 Petits détaillants en produits de luxe
- 2218 Petits détaillants en librairie, photo, disques
- 2219 Exploitants et gérants libres de station service de 0 à 2 salariés
- 2221 Patrons de petit restaurant, café-restaurant
- 2222 Patrons de petit café, café-tabac
- 2223 Patrons de petit café associé à une autre activité
- 2224 Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
- 2231 Moyens grossistes en alimentation
- 2232 Moyens grossistes en produits non alimentaires
- 2233 Moyens détaillants en alimentation
- 2234 Moyens détaillants en produits non alimentaires
- 2235 Intermédiaires indépendants du commerce de 3 à 9 salariés
- 2236 Patrons de café, restaurant, hôtel de 3 à 9 salariés
- 2241 Agents immobiliers indépendants de 0 à 9 salariés
- 2242 Agents généraux et courtiers d'assurances indépendants de 0 à 9 sal.
- 2243 Agents de voyage et auxiliaires de transport indépendants de 0 à 9 sal.
- 2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de serv. récréatif, de 0 à 9 sal.
- 4621 Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)

CONTRÔLE, ENTRETIEN

Contrôle et maintien en conformité à une norme d'utilisation ou de fonctionnement, d'un équipement ou d'un produit.

Fonction 10 : Entretien - Diagnostic

Identification des dysfonctionnements et remise en état d'une machine, d'un appareil ou d'un équipement en vue de maintenir son fonctionnement optimal.

- 4717 Techniciens de maintenance, dépannage en électri. électronique, automatismes
- 6201 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipement industriel
- 6202 Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équip. industriel
- 6312 Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
- 6313 Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
- 6323 Mécaniciens qualifiés d'automobile (entretien, réparation)
- 6324 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
- 6701 Ouvriers non qualifiés d'entretien d'équipements industriels
- 6823 Mécaniciens non qualifiés d'automobile (entretien, réparation)
- 6825 Mécaniciens non qualifiés d'entretien d'équipements non industriels

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Activités de mesure (contrôle dimensionnel, analyse chimique, essai de fonctionnement) pour vérifier la conformité d'un produit à une norme ou à des spécifications initiales.

- 4702 Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles
- 4751 Techniciens chimistes, biologistes
- 4761 Techniciens en métallurgie et matériaux
- 4793 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
- 6218 Plateformistes, contrôleurs qualifiés de mat. électrique ou électronique
- 6236 Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique, métallurgie

6254 Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)

6294 Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)

NB : la rubrique 4702 est hétérogène, puisqu'elle ne comporte pas que des activités de contrôle. Ces dernières ont été toutefois estimées comme prédominantes.

Fonction 12 : Entretien général des bâtiments

Réparation d'éléments de menuiserie, de plomberie ou d'électricité afin de maintenir en bon état le fonctionnement et l'aspect des bâtiments.

6347 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments

6847 Ouvriers non qualifiés d'entretien des bâtiments

PRODUCTION

Activités de transformation concourant à la production de biens matériels (énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement, biens de consommation courante).

Fonction 13 : Valorisation des ressources naturelles

Activités de développement et de reproduction des espèces végétales et/ou animales en vue de la production de biens d'alimentation ou de l'aménagement de l'espace paysager.

6301 Jardiniers

6911 Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

6912 Ouvriers de l'élevage

6913 Ouvriers en maraîchage ou de l'horticulture

6914 Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière

6915 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière

Fonction 14 : Prélèvement des ressources naturelles

Prélèvement des ressources minérales (extraction), végétales ou animales (abattage et capture) de façon à rendre disponibles des ressources naturelles.

5316 Agents techniques des eaux et forêts

6245 Mineurs de fond qualifiés

6246 Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

6742 Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction

6916 Ouvriers d'exploitation forestière ou de sylviculture

6921 Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

Fonction 15 : Transformation de la matière et de l'énergie

Conduite et surveillance de machines transformant les propriétés physico-chimiques de la matière pour la rendre apte à des usages industriels ultérieurs ou à la production d'énergie.

6237 Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux

6251 Ouvriers qualifiés sur installations ou machines de la chimie

6255 Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires

6261 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre et des mat. de construction

6264 Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons

6293 Surveillants qualifiés d'exploitation (électr., gaz, eau, chauffage, énergie)

6728 Ouvriers non qualifiés des trait. thermiques et de surface sur métaux

6751 Ouvriers non qualifiés de la chimie

6761 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, verre et mat. de construction

NB : les rubriques 6728, 6751, 6761 sont hétérogènes : autour des activités dominantes de transformations physico-chimiques, elles regroupent des emplois divers (conditionnement, finitions, etc.)

Fonction 16 : Mise en forme (façonnage, usinage, découpe, nivelage, etc.)

Actions mécaniques sur la matière visant à lui donner une forme et des dimensions adéquates.

- 6203 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (trav. des métaux, méca.)
- 6220 Forgerons qualifiés
- 6226 Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6227 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6243 Conducteurs qualifiés d'engins de chantier du BTP
- 6244 Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
- 6265 Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
- 6272 Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
- 6291 Ouvriers qualifiés de scierie
- 6342 Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
- 6721 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6722 Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
- 6741 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton

Fonction 17 : Assemblage de fabrication

Rassemblement d'éléments, pièces ou mécanismes dans le but de réaliser un ensemble fonctionnel (machine, meuble, vêtements etc.)

- 6211 Bobiniers qualifiés
- 6214 Câbleurs qualifiés
- 6221 Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
- 6222 Tuyauteurs industriels qualifiés
- 6223 Soudeurs qualifiés sur métaux
- 6231 Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
- 6238 Mécaniciens, ajusteurs qualifiés, sans autre indication
- 6273 Mécaniciennes en confection qualifiées
- 6284 Ouvriers qualifiés de brochure, reliure et façonnage du papier-carton
- 6711 Ouvriers non qualifiés de l'électricité, électronique
- 6725 Soudeurs non qualifiés sur métaux
- 6726 Monteurs non qualifiés d'ensembles mécaniques
- 6772 Ouvriers non qualifiés de la confection

NB : la rubrique 6284 est hétérogène : elle comporte aussi des emplois qui relèvent de la fonction 16. On a jugé la fonction d'assemblage / montage prédominante.

Fonction 18 : Assemblage de construction, installation

Positionnement et assemblage d'éléments, pièces, etc..., en vue d'édifier ou d'équiper un bâtiment.

- 6234 Monteurs qualifiés en charpente métallique
- 6241 Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
- 6242 Ouvriers qualifiés du travail du béton
- 6311 Electriciens qualifiés du bâtiment
- 6322 Métalliers, serruriers qualifiés
- 6331 Charpentiers en bois qualifiés
- 6332 Menuisiers qualifiés du bâtiment
- 6341 Maçons qualifiés
- 6343 Couvreurs qualifiés
- 6344 Plombiers et chauffagistes qualifiés
- 6346 Monteurs qualifiés en agencement, isolation
- 6727 Monteurs non qualifiés en charpente métallique
- 6824 Métalliers, serruriers non qualifiés
- 6837 Maçons non qualifiés et manoeuvres du bâtiment
- 6838 Charpentiers en bois non qualifiés
- 6839 Couvreurs non qualifiés
- 6843 Electriciens non qualifiés du bâtiment

- 6844 Plombiers non qualifiés
- 6846 Ouvriers non qualifiés de montage, pose en agencement, isolation
- 6848 Menuisiers non qualifiés du bâtiment

Fonction 19 : Finitions

Revêtement des surfaces construites en vue de les protéger et de les décorer.

- 6345 Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment
- 6845 Peintres du bâtiment non qualifiés

Fonction 21 : Fabrication polyvalente à caractère artisanal

Combinaison d'activités de transformation, de mise en forme, d'assemblage et de finitions concourant à la réalisation complète d'un bien matériel.

- 4327 Préparateurs en pharmacie
- 5227 Aide-préparateurs en pharmacie
- 6321 Carrossiers qualifiés d'automobile
- 6351 Bouchers (sauf industrie de la viande)
- 6352 Charcutiers (sauf industrie de la viande)
- 6353 Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
- 6354 Cuisiniers qualifiés
- 6371 Tailleurs et couturières qualifiés
- 6372 Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
- 6373 Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
- 6391 Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main
- 6392 Ouvriers d'art
- 6394 Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
- 6822 Ouvriers non qualifiés de la carrosserie automobile
- 6852 Apprentis boulangers, pâtisseries
- 6853 Apprentis bouchers
- 6854 Apprentis charcutiers

- NB :
- 1) Selon les secteurs professionnels de l'artisanat, la combinaison des activités est variable : transformation et assemblage pour le cuisinier qualifié, façonnage et finition pour le carrossier, etc.
 - 2) Pour les rubriques 4327 et 5227 l'activité de préparation est considérée comme prédominante sur l'activité de vente.
 - 3) La rubrique 6391 : bien que le modeleur se situe dans un contexte industriel, la polyvalence de ses activités et le caractère unitaire de sa fabrication l'apparente à cette fonction.
 - 4) Les artisans relèvent de la fonction 9 Gestion et Réalisation.

Fonction 22 : Non identifiable (Production)

Ces rubriques PCS, relevant de la production, ne fournissent toutefois pas d'indications suffisamment précises ou sont trop hétérogènes pour être classées dans une fonction particulière.

- 4772 Techniciens des industries légères
- 6204 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf trav. mét., méca.)
- 6271 Conducteurs de machines du textile et de la tannerie-mégisserie
- 6274 Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
- 6292 Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
- 6299 Ouvriers qualifiés divers de type indu. et ouvriers qualifiés mal désignés
- 6729 Mécaniciens non qualifiés, sans autre indication
- 6754 Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
- 6764 Ouvriers non qualifiés de fabr. du papier-carton et des ind. lourdes du bois
- 6771 Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
- 6773 Ouvriers non qualifiés du travail du cuir
- 6791 Ouvriers non qualifiés du travail du bois

DISTRIBUTION, RÉPARTITION

Activités liées à l'acheminement des objets et au transport des personnes.

Fonction 23 : Magasinage, tri, répartition

Activités de tri, affectation, rangement et préparation des marchandises pour l'expédition, la gestion des stocks et des flux.

- 5522 Employés de libre service, de supermarché ou d'hypermarché
- 6515 Magasiniers
- 6793 Ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition

Fonction 24 : Manutention, levage

Déplacement, levage de charges lourdes, manuellement ou mécaniquement dans le but de les stocker, les expédier ou d'alimenter un poste de travail.

- 6511 Conducteurs d'engins lourds de levage
- 6512 Conducteurs d'engins lourds de manoeuvre
- 6513 Dockers
- 6514 Conducteurs de chariot élévateur, caristes
- 6794 Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
- 6795 Manutentionnaires

Fonction 25 : Acheminement, livraison, conduite

Acheminement des marchandises ou des personnes, le plus souvent par conduite d'un véhicule routier, guidé, aérien ou maritime.

- 3862 Personnels navigants techniques de l'aviation civile
- 3863 Officiers de la marine marchande
- 5212 Préposés des PTT
- 5223 Ambulanciers salariés (du public ou du privé)
- 6411 Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 6412 Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
- 6413 Conducteurs de taxi (salariés)
- 6414 Conducteurs de voiture particulière (salariés)
- 6415 Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 6522 Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé
- 6531 Matelots de la marine marchande
- 6532 Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)

NB : la rubrique 5212 (préposé des PTT) est hétérogène : elle comprend les facteurs et les employés du tri de grade équivalent. Ces derniers relèvent de la fonction 23 magasinage tri répartition, mais on les a estimés moins nombreux.

Fonction 26 : Régulation du trafic

Contrôle et régulation de la circulation des véhicules afin d'assurer le bon écoulement du trafic et la sécurité des usagers.

- 6521 Agents qualifiés des services d'exploit. des transports (pers. sédentaire)

NB : la nomenclature PCS permet seulement d'isoler les agents de circulation du trafic ferroviaire (6521). Les autres agents de circulation (contrôleurs du trafic aérien, routier,...) sont classés selon leur grade, dans des rubriques de PCS trop hétérogènes pour être classées ici. La fonction régulation du trafic est donc sous-évaluée.

Fonction 27 : Mise en circulation de l'information

Réception transmission des appels et messages (téléphone, télex) en vue d'assurer les liaisons entre demandeur et demandé.

5417 Standardistes, téléphonistes

ACTION COMMERCIALE

Préparation et réalisation d'un acte de vente.

Fonction 28 : Vente en magasin

Conseils, informations sur les articles du magasin, présentation et démonstration de leur qualité afin d'inciter les clients à l'achat et de conclure la vente.

- 5512 Vendeurs en alimentation
- 5513 Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
- 5514 Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
- 5515 Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
- 5516 Vendeurs en articles de luxe
- 5517 Vendeurs en photo, disques, librairie
- 5521 Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station-service

Fonction 29 : Prospection vente, négociation commerciale

Recherche et démarchage de clientèle, détermination des solutions techniques propres à satisfaire ses besoins, proposition et négociation de contrats afin de développer et entretenir les ventes d'une entreprise.

- 3732 Chefs de produit, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 3851 Ingénieurs et cadres technico-comm. en mat. électrique ou électronique prof
- 3852 Ingénieurs et cadres technico-comm. en matériel mécanique professionnel
- 3853 Ingénieurs et cadres technico-comm. en bâtiment, travaux publics
- 3854 Ingénieurs et cadres technico-comm. en biens intermédiaires
- 3855 Ingénieurs et cadres technico-comm. en informatique
- 4624 Représentants en b. d'équipement, b. intermédiaires, commerce interindustriel
- 4625 Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 4626 Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
- 4627 Représentants auprès de particuliers
- 4628 Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 5511 Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

Fonction 30 : Réception vente, conseil commercial

Accueil, conseil et information des clients au guichet afin de leur assurer ou leur vendre les services de l'entreprise ou de l'institution.

- 5211 Agents d'exploitation des PTT et assimilés
- 5431 Employés des services techniques de la banque, guichetiers
- 5434 Employés des services techniques des assurances
- 5442 Agents des services commerciaux des transports et du tourisme

Fonction 31 : Encaissement

Détermination, facturation et perception des sommes dues par le client, tenue de la caisse afin d'assurer la conformité aux règles et l'enregistrement des échanges marchands.

- 5523 Caissiers de libre-service ou de grande surface
- 5524 Caissiers de magasin

TRAITEMENT ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Traitement et diffusion de l'information, mise en forme des supports de communication.

Fonction 32 : Saisie et transcription de données

Ecriture et transcription de textes ou de données numériques à l'aide de machines à clavier, afin de les rendre disponibles sous une forme standardisée sur support papier ou magnétique

- 5412 Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur mach. de bureau
- 5415 Opératrices de saisie en informatique

Fonction 33 : Mise en forme et communication des données

Rédaction, présentation et archivage de documents (courrier, dossiers....), gestion des emplois du temps et des communications afin d'assister dans leur travail un cadre ou un service.

- 4615 Personnel de secrétariat de niveau sup., secrét. de direction (non cadres)
- 5406 Secrétaires non spécialisées
- 5407 Secrétaires médicales
- 5408 Secrétaires bilingues, trilingues
- 5409 Secrétaires commerciales

Fonction 34 : Instruction de dossiers

Rassemblement, enregistrement, vérification, analyse des éléments d'un dossier pour le rendre conforme à la réglementation et apte à fonder la prise de décision.

- 4513 Professions administratives intermédiaires des Collectivités locales
- 4654 Rédacteurs d'assurances
- 5213 Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, Trésor, Douanes
- 5422 Employés qualifiés des services comptables
- 5423 Employés non qualifiés des services comptables
- 5443 Agents administratifs des transports de marchandise

Fonction 35 : Mise à disposition de l'information

Recueil, mise en ordre et conservation de documents, livres ou oeuvres d'art, afin de les rendre accessibles au public.

- 3513 Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique
- 3728 Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 4231 Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Fonction 36 : Mise en forme des supports

Préparation et mise en forme des éléments concrets, matériels qui servent de base à l'édition d'une oeuvre graphique ou littéraire ou à la réalisation d'un spectacle.

- 3838 Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 4633 Assistants tech. de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
- 4771 Assistants techniques de l'imprimerie et de l'édition
- 6281 Ouvriers de la photogravure et des labo. photo et cinématographiques
- 6282 Ouvriers de la composition
- 6393 Auxiliaires des spectacles

Fonction 37 : Reproduction, duplication

Préparation, réglage et surveillance d'une machine à imprimer ou dupliquer dans le but de reproduire des documents en grand nombre.

- 6283 Ouvriers de l'impression

NB : la nomenclature PCS permet seulement d'isoler les ouvriers de l'impression. Les employés de reprographie (ronéo, photocopie...) sont dans la rubrique 5424 (employés administratifs divers) qui relève de la fonction 38.

Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

Ces rubriques PCS, relevant du traitement de l'information, ne fournissent toutefois pas d'indications suffisamment précises ou sont trop hétérogènes pour être classées dans une fonction particulière.

- 2190 Aides familiaux non sal. ou associés d'artisans, travail administr. ou comm.
- 3130 Aides familiaux non sal. de prof. lib. effectuant un travail administratif
- 4629 Professions intermédiaires commerciales (sauf repr. et maitr. de magasins)
- 5215 Commis, adjoints administratifs, agents de bureau de la Fonction Publique
- 5416 Opérateurs d'exploitation en informatique
- 5424 Employés administratifs divers d'entreprise

HÉBERGEMENT

Activités de services aux personnes liées à leur hébergement (accueil, logement, restauration, entretien des locaux).

Fonction 39 : Accueil, information

Accueil des personnes (clients, visiteurs) pour les informer ou les orienter.

- 5444 Agents et hôtesse d'accueil et d'information
- 5615 Employés qualifiés de l'hôtellerie

Fonction 40 : Accompagnement

Assistance aux voyageurs pour un bon déroulement de leur déplacement : confort, sécurité, information et contrôle des titres de transport.

- 5441 Contrôleurs des transports (personnel roulant)
- 5445 Agents et hôtesse d'accompagnement (transport, tourisme)

Fonction 41 : Service d'hébergement

Activités consistant à assurer les conditions matérielles de confort et de bien être des personnes dans le cadre d'un hébergement hôtelier.

4662 Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)

5616 Employés non qualifiés de l'hôtellerie

Fonction 42 : Service des repas

Prise de commande, présentation et service des mets et des boissons aux clients.

4661 Maîtres d'hôtel (non cadres)

5612 Serveurs qualifiés (café, bar, restaurant)

Fonction 43 : Nettoyage assainissement

Nettoyage de locaux (domestiques, collectifs ou industriels) et assainissement de la voirie.

5632 Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers

6891 Nettoyeurs

Fonction 44 : Service polyvalent d'hébergement

Activités diverses (accueil, service des repas, nettoyage et surveillance des locaux) exercées conjointement en vue d'offrir de bonnes conditions d'hébergement.

5216 Agents de service des établissements d'enseignement

5217 Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)

5222 Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)

5613 Autres emplois des restaurants, café, bar

5633 Concierges, gardiens d'immeubles

SOINS

Activités de services aux personnes visant à assurer leur santé et leur bien-être.

Fonction 45 : Diagnostic, prescription et soins

Identification des troubles physiques et psychiques, détermination et administration des traitements appropriés.

3111 Médecins libéraux spécialistes

3112 Médecins libéraux non spécialistes

3113 Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)

3114 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)

3115 Vétérinaires (libéraux ou salariés)

3116 Pharmaciens libéraux

3431 Médecins hospitaliers (sans activité libérale)

3432 Médecins salariés non hospitaliers

3435 Pharmaciens salariés

NB : les pharmaciens libéraux et salariés relèvent de cette fonction parce qu'ils participent à la prescription et la contrôlent.

Fonction 46 : Administration des soins

Soins aux personnes (enfants, personnes âgées et patients) afin de rétablir leur santé.

- 3434 Étudiants hospitaliers, stagiaires internes
- 4312 Infirmiers psychiatriques
- 4313 Puéricultrices
- 4314 Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)
- 4315 Infirmiers en soins généraux salariés
- 4316 Infirmiers libéraux
- 4321 Sages-femmes (libérales ou salariées)
- 5224 Aide-soignants (public ou privé)
- 5225 Assistants dentaires
- 5228 Aide-techniciens médicaux

Fonction 47 : Rééducation

Détermination des exercices à réaliser demandant la participation active du patient dans le but de corriger des troubles ou de rétablir des fonctions lésées.

- 4322 Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
- 4323 Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux

NB : la rubrique 4322 contient les diététiciens qui relèvent plutôt de la fonction diagnostic, prescription et soins (fonction 45). La rubrique 4323 contient les pédicures qui relèvent plutôt de la fonction administration des soins (fonction 46). La fonction rééducation a toutefois été jugée prédominante.

Fonction 48 : Compensation des handicaps

Réalisation et adaptation d'appareillages destinés à compenser une déficience sensorielle ou motrice.

- 4325 Spécialistes de l'appareillage médical salariés
- 4326 Spécialistes de l'appareillage médical indépendants

Fonction 49 : Soins aux enfants et aide à domicile

Prise en charge et assistance matérielle des enfants et personnes âgées en vue d'assurer leur épanouissement ou leur bien être

- 5226 Auxiliaires de puériculture
- 5631 Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et travailleuses familiales

Fonction 50 : Soins d'esthétique

Activités de soins, en particulier du visage, des cheveux et des mains, pour assurer l'hygiène et l'embellissement corporels.

- 5621 Manucures, esthéticiennes, salariées
- 5622 Coiffeurs salariés

Fonction 51 : Non identifiable (Soins)

Ces rubriques PCS, relevant des soins ne fournissent toutefois pas d'indications suffisamment précises ou sont trop hétérogènes pour être classées dans une fonction particulière.

- 2245 Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs

NB : la rubrique 2245 est hétérogène : elle comporte des activités de soins (guérisseurs) et d'autres mal définies

ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Activités de services aux personnes visant à assurer leur développement personnel et leur insertion sociale.

Fonction 52 : Assistance

Aide, conseil, suivi des personnes et des familles en vue d'améliorer leurs conditions d'existence et de favoriser leur insertion sociale.

4331 Assistantes sociales

Fonction 53 : Conseil (Action éducative et sociale)

Information et conseil aux personnes en vue de les guider dans leur vie scolaire professionnelle et familiale

3433 Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

4334 Conseillers familiaux

Fonction 54 : Éducation formation

Aide à l'apprentissage des comportements sociaux et transmission des connaissances pour favoriser le développement général de l'individu et/ou l'acquisition de compétences particulières

3411 Professeurs agrégés et certifiés

3415 Enseignants de l'enseignement supérieur

3534 Professeurs d'art (hors établissement scolaire)

3722 Cadres spécialistes du recrutement, de la formation

4211 Instituteurs

4215 Instituteurs de l'éducation spécialisée

4222 PEGC et enseignants titulaires de l'enseignement général

4223 Maîtres auxiliaires de l'enseignement général et enseignants non titulaires

4225 Enseignants titulaires du technique court

4226 Enseignants auxiliaires du technique court

4228 Conseillers d'éducation

4229 Naïtre d'internat et surveillants

4232 Formateurs et animateurs de formation continue

4233 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

4332 Éducateurs spécialisés

NB : la rubrique 3722 contient les cadres spécialistes du recrutement. Leur activité principale d'évaluation des compétences est une des dimensions des activités de formation.

Fonction 55 : Animation

Promotion et mise en oeuvre des activités culturelles et de loisirs au sein d'un groupe social

4333 Animateurs socio-culturels et de loisirs

Fonction 56 : Exercice du culte

Instruction religieuse, célébration du culte et méditation contemplative en vue du salut des fidèles et de la propagation de la foi.

4411 Clergé séculier

4412 Clergé régulier

ACTION JURIDIQUE ET PUBLIQUE

Promotion et protection des intérêts des personnes et des collectivités.

Fonction 58 : Protection des biens, des personnes et de l'environnement

Activités de prévention et de lutte contre tous les dangers menaçant physiquement les personnes, leurs biens et l'environnement.

5315 Pompiers

Fonction 59 : Surveillance et lutte contre la fraude, maintien de l'ordre

Surveillance, réalisation d'enquêtes, constats d'infraction et interventions en vue de faire appliquer la loi, d'assurer le maintien de l'ordre public, la protection des biens et la sécurité des personnes.

4521 Inspecteurs et officiers de police
5311 Agents de police
5312 Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
5317 Agents de sécurité, de surveillance

Fonction 60 : Défense du droit et des statuts des personnes

Conseil, assistance, plaidoiries et représentation des clients auprès des tribunaux afin de défendre leurs intérêts ou leurs droits.

3121 Avocats

Fonction 61 : Défense

Mise en oeuvre de tous les moyens armés propres à assurer l'intégrité du territoire national contre les attaques de l'étranger

4522 Adjudants et majors de l'Armée et de la Gendarmerie
5313 Sergents, sergents chefs
5314 Hommes du rang

Fonction 62 : Action publique

Établissement d'actes ou de contrats de décision de justice, mise à exécution de ces décisions en vue de faire appliquer la loi

3122 Notaires
3128 Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales div.
3313 Magistrats

Fonction 63 : Action politique et syndicale

Intervention dans la vie publique ou professionnelle au nom d'un groupe social en vue de défendre ses intérêts.

3318 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

FONCTION NON IDENTIFIABLE

Fonction 64 : Non identifiable

Ces rubriques PCS ne fournissent pas d'indications suffisamment précises ou sont trop hétérogènes pour être classées dans une fonction particulière.

- 2247 Indépendants divers prestataires de services de 0 à 9 salariés
- 4324 Techniciens médicaux
- 4514 Personnels adm. de cat. B de l'État (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTI)
- 4718 Techniciens des télécommunications
- 4723 Techniciens en mécanique et chaudronnerie
- 4734 Techniciens des travaux publics de l'État et des Collectivités locales
- 4791 Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)
- 4794 Techniciens divers
- 4795 Experts indépendants de niveau technicien
- 5499 Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession
- 5634 Employés des services divers
- 6399 Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
- 6799 Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
- 6899 Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

2. LE CLASSEMENT PAR DOMAINES DE SPECIALITÉ

2.1. Les principes de classement

La notion de "domaine de spécialité" vise à identifier une activité, non plus dans son déroulement, mais plutôt au travers de l'ensemble des connaissances mobilisées dans son exercice. Ces connaissances ne transparaissent pas directement dans la description du travail : elles doivent être dégagées par l'étude des opérations réalisées, des objets manipulés et de l'environnement du travail.

Le domaine de spécialité fait référence, à des degrés divers, à trois types de savoirs : des savoirs théoriques, scientifiques (spécialité du professeur de mathématiques correspondant à la science des mathématiques), des savoirs techniques (la mécanique chez le dessinateur-projeteur en mécanique), des "savoirs pratiques" dont la technicité n'est pas formalisée.

Dans certains cas on a privilégié la dénomination usuelle de la science ou de la technique (chimie, électricité,...) pour désigner le domaine de spécialité. Ce choix ne doit pas dissimuler que les domaines peuvent combiner ces divers ordres de savoirs : les savoirs du professeur de mathématiques ne relèvent pas seulement de la discipline qu'il enseigne, mais aussi de la pédagogie.

Dans d'autres cas, les connaissances de référence relèvent de corpus très divers et la dénomination du domaine doit traduire cette diversité : chez le chaudronnier et le métallier par exemple, les connaissances en géométrie (traçage), en soudure, celles des propriétés plastiques, des métaux en feuilles etc... sont regroupées sous l'appellation de "structure métallique" par opposition aux connaissances en "mécanique générale et spécialisée" des emplois de mécaniciens.

Pour certains emplois enfin, les "savoirs pratiques" semblent être les plus mobilisés dans l'activité individuelle : il ne s'agit pas véritablement de "technique". La désignation de leur domaine de spécialité, d'ailleurs proche de celle de la fonction exercée, reflète cette difficulté à dégager des connaissances se référant à un corpus scientifique ou technique : il en est ainsi, par exemple, de certains emplois des transports ou de l'hébergement.

Le vocabulaire utilisé pour désigner les domaines coïncide parfois avec celui que l'on utilise pour désigner des activités (culture-élevage, secrétariat-dactylographie) ou des secteurs d'activité économique. Il convient donc d'insister sur le fait que c'est l'insuffisance du vocabulaire qui en est la cause, que les mots utilisés visent bien les techniques employées, comme objets de connaissance, et non les activités elles-mêmes. Il s'agit bien d'un domaine de spécialité propre à l'individu, indépendamment du secteur d'activité dans lequel il travaille.

En pratique, le *domaine de spécialité* est désigné par un substantif (ou un groupe de substantifs) recouvrant un ensemble de connaissances scientifiques et/ou techniques (biologie-santé, chimie-industries chimiques, économie-finances,...).



De même que pour les fonctions, ce travail a l'avantage de proposer un nouveau mode d'identification et de regroupement des emplois, et d'offrir ainsi de nouvelles possibilités d'analyse pour des travaux statistiques recourant à la nomenclature PCS-EVA.

Dans certains cas, la forte hétérogénéité des rubriques de cette nomenclature, regroupant des emplois rattachés à des domaines de spécialité différents, nous a obligés :

- soit à les classer de manière arbitraire en privilégiant un seul domaine (le plus représenté dans la rubrique). C'est le cas, par exemple, des techniciens en mécanique et chaudronnerie qui ont été classés en mécanique générale et non en structures métalliques.
- soit à créer des domaines hétérogènes pour éviter de mettre au rebut de trop nombreuses rubriques. C'est le cas du domaine 4, Chimie-Biologie-Agro-alimentaire S.A.I., qui rassemble des rubriques PCS-EVA relevant de plusieurs domaines : la rubrique 4751 regroupe par exemple des techniciens chimistes et des techniciens biologistes. Pour identifier aisément ces rubriques, leur titre est précédé par des astérisques.
- soit, en dernier recours, à placer dans le domaine "Non classé" les rubriques pour lesquelles il était impossible d'identifier la spécialité ou même le rattachement à un domaine plus vaste : techniciens divers, enseignants de l'enseignement supérieur par exemple. Ce domaine est malheureusement assez important, en raison du manque de précision de PCS. On pourra, dans des cas précis, tenter de mobiliser d'autres informations (secteur d'activité par exemple), pour y remédier.

On trouvera ci-après la liste complète des domaines. Pour faciliter la lecture, ils ont été présentés en les rattachant à des corpus de connaissances techniques ou professionnelles plus larges. Par exemple, le domaine de spécialité "Biologie Santé" peut être situé dans le champ très vaste des connaissances biologiques (anatomie, physiologie humaine, zoologie, agronomie, botanique, biochimie, etc...). A l'intérieur de ce champ, plusieurs domaines se distinguent par la nature et l'étendue des objets auxquels ils s'appliquent. Mais certaines connaissances relatives aux propriétés fondamentales de la matière vivante et organique leur sont communes.

2.2. Liste des domaines de spécialité

- Domaines de spécialités faisant appel à des connaissances relatives aux êtres vivants, leur alimentation et leur santé.

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

Domaine 3 : Biologie, santé

*Domaine 4 : ****Chimie, biologie, agro-alimentaire S.A.I. (*)*

(*) Sans autre indication

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés physico-chimiques de la matière.

Domaine 5 : Chimie, industries chimiques

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

- Domaines de spécialités faisant appel à des connaissances relatives au sol, aux matériaux, procédés de construction et aménagement de l'espace.

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

Domaine 8 : Aménagement, urbanisme, topographie

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance du bois et des matériaux souples.

Domaine 9 : Bois

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

Domaine 11 : Papier, carton

*Domaine 12 : ****Bois et des matériaux souples*

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés mécaniques du métal, des procédés de fabrication associés et des systèmes mécaniques.

Domaine 13 : Structures métalliques

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés de transformation de l'énergie, des lois et des systèmes électriques ou électroniques.

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

Domaine 16 : Génie énergétique et climatique

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des conditions matérielles d'hébergement (confort, hygiène,...) et des ressources touristiques d'une zone géographique (transport, hébergement, voyage).

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

Domaine 18 : Tourisme, voyages

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des faits psychologiques et sociaux, des moyens et méthodes d'éducation, d'aide et d'intervention dans la vie sociale.

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

Domaine 21 : Ressources humaines

Domaine 22 : Religion, ésotérisme

Domaine 23 : Vie familiale et sociale

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des arts, des techniques d'expression artistiques et des modèles culturels et de loisirs.

Domaine 24 : Littérature, langues

Domaine 25 : Arts plastiques, expression graphique

Domaine 27 : Photographie, prise de vue

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

Domaine 30 : Biens artistiques et culturels

Domaine 31 : Sports et loisirs

*Domaine 32 : ****Domaines artistiques ou culturels S.A.I.*

Domaine 33 : Esthétique

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des supports d'information et des techniques de communication.

Domaine 34 : Journalisme

Domaine 35 : Publicité

Domaine 36 : Imprimerie, édition

Domaine 37 : Secrétariat, dactylographie

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des lois, des institutions, du droit des personnes et des moyens de protection publique.

Domaine 38 : Droit

Domaine 39 : Politique, syndicalisme

Domaine 40 : Sécurité publique

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des lois de l'économie, des institutions et techniques financières, des techniques comptables et de gestion.

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

Domaine 43 : Fonctionnement général de l'entreprise, des administrations

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance de la logique mathématique, du langage informatique et du fonctionnement des ordinateurs.

Domaine 44 : Informatique

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des systèmes et de la réglementation des transports, de la logistique, des réseaux et circuits de distribution et de transmission.

Domaine 45 : Transports fluviaux et maritimes

Domaine 46 : Transports terrestres

Domaine 47 : Transports guidés

Domaine 48 : Transports aériens

Domaine 49 : Logistique

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des biens, de leur usage, des techniques et des règles de commercialisation.

Domaine 51 : Transactions immobilières

Domaine 52 : Commerce de biens d'équipt. des pers. ou du foyer

Domaine 53 : Commerce de biens industriels

Domaine 54 : Commerce de biens d'alimentation

*Domaine 55 : ****Commerce de biens et services marchands S.A.I.*

Domaine 56 : Commerce et fonctionnement des marchés

NON CLASSÉS

Domaine 99 : Non Classé

2.3. Classement des postes de PCS-EVA par domaines de spécialité

- Domaines de spécialités faisant appel à des connaissances relatives aux êtres vivants, leur alimentation et leur santé.

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

1001 Agriculteurs sur exploitation d'agriculture générale
1002 Maraîchers, horticulteurs
1003 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers
1004 Eleveurs d'herbivores
1005 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes
1006 Agriculteurs sur exploitation sans orientation dominante
1011 Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1012 Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1013 Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
3820 Ingénieurs et cadres tech. d'études, développ. de l'agric., eaux et forêts
4701 Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts
4702 Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles
4801 Personnel de direction et d'encadrement des expl. agricoles et forest.
5316 Agents techniques des eaux et forêts
6301 Jardiniers
6911 Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers
6912 Ouvriers de l'élevage
6913 Ouvriers en maraîchage ou de l'horticulture
6914 Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
6915 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
6916 Ouvriers d'exploitation forestière ou de sylviculture
6921 Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

2101 Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 2 salariés
2102 Artisans boulangers, pâtisseries, de 3 à 9 salariés
2103 Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés
2104 Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
2105 Artisans charcutiers, de 0 à 2 salariés
2106 Artisans charcutiers, de 3 à 9 salariés
2107 Autres artisans de l'alimentation
4893 Maîtrise de restauration et de cuisine
6255 Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6351 Bouchers (sauf industrie de la viande)
6352 Charcutiers (sauf industrie de la viande)
6353 Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
6354 Cuisiniers qualifiés
6754 Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires
6852 Apprentis boulangers, pâtisseries
6853 Apprentis bouchers
6854 Apprentis charcutiers

Domaine 3 : Biologie, santé

3111 Médecins libéraux spécialistes
3112 Médecins libéraux non spécialistes
3113 Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
3115 Vétérinaires (libéraux ou salariés)
3116 Pharmaciens libéraux
3431 Médecins hospitaliers (sans activité libérale)

3432 Médecins salariés non hospitaliers
3434 Etudiants hospitaliers, stagiaires internes
3435 Pharmaciens salariés
4311 Cadres infirmiers et assimilés
4314 Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)
4315 Infirmiers en soins généraux salariés
4316 Infirmiers libéraux
4321 Sages-femmes (libérales ou salariées)
4322 Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
4323 Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux
4324 Techniciens médicaux
4327 Préparateurs en pharmacie
5224 Aide-soignants (public ou privé)
5225 Assistants dentaires
5227 Aide-préparateurs en pharmacie
5228 Aide-techniciens médicaux

Domaine 4 : **Chimie, biologie, agro-alimentaire S.A.I.**

3825 Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie
3835 Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire
4751 Techniciens chimistes, biologistes
4850 Agents de Maîtrise en fabrication chimique ou agro-alimentaire

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés physico-chimiques de la matière.

Domaine 5 : Chimie, industries chimiques

6251 Ouvriers qualifiés sur installations ou machines de la chimie
6254 Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)
6751 Ouvriers non qualifiés de la chimie

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

3826 Ingénieurs et cadres de rech., développ., contrôles métallurgie, matériaux
3836 Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux
4761 Techniciens en métallurgie et matériaux
4860 Agents de Maîtrise en fabrication en métallurgie et matériaux
6237 Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
6261 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre et des mat. de construction
6394 Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
6728 Ouvriers non qualifiés des trait. thermiques et de surface sur métaux
6761 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, verre et mat. de construction

- Domaines de spécialités faisant appel à des connaissances relatives au sol, aux matériaux, procédés de construction et aménagement de l'espace.

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

2151 Artisans maçons, plâtriers
2152 Artisans en terrassements, travaux publics, parcs et jardins
2154 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
2331 Chef d'entreprise du BTP de 10 à 49 salariés
3127 Architectes libéraux
3823 Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
3824 Architectes salariés
3833 Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
3853 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

4731 Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
4732 Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
4734 Techniciens des travaux publics de l'Etat et des Collectivités locales
4735 Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
4830 Conducteurs de travaux, chefs de chantier, du bâtiment et travaux publics
5453 Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
6241 Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
6242 Ouvriers qualifiés du travail du béton
6243 Conducteurs qualifiés d'engins de chantier du BTP
6244 Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
6245 Mineurs de fond qualifiés
6246 Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
6341 Maçons qualifiés
6342 Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
6343 Couvreurs qualifiés
6345 Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment
6741 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
6742 Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction
6837 Maçons non qualifiés et manœuvres du bâtiment
6839 Couvreurs non qualifiés
6845 Peintres du bâtiment non qualifiés

Domaine 8 : Aménagement, urbanisme, topographie

4733 Géomètres, topographes

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance du bois et des matériaux souples.

Domaine 9 : Bois

2131 Artisans du meuble
2132 Artisans du travail mécanique du bois
2156 Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
6265 Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois
6291 Ouvriers qualifiés de scierie
6292 Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
6331 Charpentiers en bois qualifiés
6332 Menuisiers qualifiés du bâtiment
6346 Monteurs qualifiés en agencement, isolation
6391 Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main
6791 Ouvriers non qualifiés du travail du bois
6838 Charpentiers en bois non qualifiés
6846 Ouvriers non qualifiés de montage, pose en agencement, isolation
6848 Menuisiers non qualifiés du bâtiment

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

2121 Artisans tailleurs, couturiers et autres art. de la confection , textile
2122 Artisans fabricants en cuir et peaux
2164 Artisans cordonniers, réparateurs divers
2173 Artisans teinturiers, blanchisseurs
6204 Régisseurs qualifiés d'équipements de fabrication (sauf trav. mét., méca.)
6271 Conducteurs de machines du textile et de la tannerie-mégisserie
6272 Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements
6273 Mécaniciennes en confection qualifiées
6274 Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
6371 Tailleurs et couturières qualifiés
6372 Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
6373 Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
6771 Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
6772 Ouvriers non qualifiés de la confection
6773 Ouvriers non qualifiés du travail du cuir

Domaine 11 : Papier, carton

- 6264 Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons
- 6284 Ouvriers qualifiés de brochure, reliure et façonnage du papier-carton

Domaine 12 : **Bois et des matériaux souples**

- 3827 Ingénieurs et cadres de recherche, développement, études des ind. légères
- 3837 Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères
- 4772 Techniciens des industries légères
- 4870 Agents de Maîtrise en fabrication en industrie légère
- 6764 Ouvriers non qual. de fabr. du papier-carton et des ind. lourdes du bois

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés mécaniques du métal, des procédés de fabrication associés et des systèmes mécaniques.

Domaine 13 : Structures métalliques

- 2155 Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
- 2157 Artisans serruriers, métalliers
- 2162 Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
- 5452 Dessinateurs en construction mécanique et chaudronnerie
- 6203 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (trav. des métaux, méca.)
- 6220 Forgerons qualifiés
- 6221 Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
- 6222 Tuyauteurs industriels qualifiés
- 6223 Soudeurs qualifiés sur métaux
- 6234 Monteurs qualifiés en charpente métallique
- 6235 Traceurs qualifiés
- 6321 Carrossiers qualifiés d'automobile
- 6322 Métalliers, serruriers qualifiés
- 6344 Plombiers et chauffagistes qualifiés
- 6722 Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal
- 6725 Soudeurs non qualifiés sur métaux
- 6727 Monteurs non qualifiés en charpente métallique
- 6822 Ouvriers non qualifiés de la carrosserie automobile
- 6824 Métalliers, serruriers non qualifiés
- 6844 Plombiers non qualifiés

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

- 2111 Artisans mécaniciens en machines agricoles
- 2112 Artisans en matériel de précision
- 2113 Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
- 2161 Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
- 3822 Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
- 3832 Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
- 3852 Ingénieurs et cadres technico-comm. en matériel mécanique professionnel
- 4721 Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
- 4722 Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie
- 4723 Techniciens en mécanique et chaudronnerie
- 4820 Agents de Maîtrise en fabrication mécanique
- 4886 Agents de Maîtrise en entretien, installation mécanique
- 6201 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipement industriel
- 6226 Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6227 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
- 6231 Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
- 6236 Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique, métallurgie
- 6238 Mécaniciens, ajusteurs qualifiés, sans autre indication
- 6323 Mécaniciens qualifiés d'automobile (entretien, réparation)

6324 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
6701 Ouvriers non qualifiés d'entretien d'équipement industriel
6721 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6726 Monteurs non qualifiés d'ensembles mécaniques
6729 Mécaniciens non qualifiés, sans autre indication
6823 Mécaniciens non qualifiés d'automobile (entretien, réparation)
6825 Mécaniciens non qualifiés d'entretien d'équipements non industriels

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des propriétés de transformation de l'énergie, des lois et des systèmes électriques ou électroniques.

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

2153 Artisans électriciens du bâtiment
2163 Artisans réparateurs en électroménager
3821 Ingénieurs et cadres de recherche, études, essais en électri. électronique
3831 Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
3851 Ingénieurs et cadres technico-comm. en mat. électrique ou électronique prof
4711 Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
4712 Dessinateurs d'études en électricité, électronique
4713 Techniciens d'études, essai, contrôle en électricité, électronique
4717 Techniciens de maintenance, dépannage en électri. électronique, automatismes
4718 Techniciens des télécommunications
4810 Agents de Maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
4885 Agents de Maîtrise en entretien, install. électromécanique ou électronique
5451 Dessinateurs en électricité-électronique
6202 Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équ. industriel
6211 Bobiniers qualifiés
6214 Câbleurs qualifiés
6218 Plateformistes, contrôleurs qualifiés de mat. électrique ou électronique
6311 Electriciens qualifiés du bâtiment
6312 Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
6313 Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
6711 Ouvriers non qualifiés de l'électricité, électronique
6843 Electriciens non qualifiés du bâtiment

Domaine 16 : Génie énergétique et climatique

3839 Ingénieurs et cadres de prod. distrib. d'électr., gaz, eau, chauff., énergie
4871 Agents de maîtr.et tech.de prod.distrib. d'électr., gaz, eau, chauff.énergie
6293 Surveillants qualifiés d'exploitation (électr., gaz, eau, chauffage, énergie)

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des conditions matérielles d'hébergement (confort, hygiène,...) et des ressources touristiques d'une zone géographique (transport, hébergement, voyage).

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

2221 Patrons de petit restaurant, café-restaurant
2222 Patrons de petit café, café-tabac
2223 Patrons de petit café associé à une autre activité
2224 Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
2236 Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
3751 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
4661 Maîtres d'hôtel (non cadres)
4662 Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)
5216 Agents de service des établissements d'enseignement
5217 Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
5222 Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)

5444 Agents et hôtesses d'accueil et d'information
5612 Serveurs qualifiés (café, bar, restaurant)
5613 Autres emplois des restaurants, café, bar
5615 Employés qualifiés de l'hôtellerie
5616 Employés non qualifiés de l'hôtellerie
5632 Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers
5633 Concierges, gardiens d'immeubles
6891 Nettoyeurs

Domaine 18 : Tourisme, voyages

2243 Agents de voyage et auxiliaires de transport indépendants, de 0 à 9 sal.
4641 Responsables administratifs ou comm. des transp. et tourisme (non cadres)
5441 Contrôleurs des transports (personnel roulant)
5442 Agents des services commerciaux des transports et du tourisme
5445 Agents et hôtesses d'accompagnement (transport, tourisme)

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des faits psychologiques et sociaux, des moyens et méthodes d'éducation, d'aide et d'intervention dans la vie sociale.

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

3114 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
3433 Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
4312 Infirmiers psychiatriques
4332 Educateurs spécialisés

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

3414 Directeurs d'établissement secondaire et inspecteurs
4211 Instituteurs
4214 Directeurs d'école primaire ou maternelle
4215 Instituteurs de l'éducation spécialisée
4228 Conseillers d'éducation
4229 Maître d'internat et surveillants
4313 Puéricultrices
5226 Auxiliaires de puériculture
5631 Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et travailleuses familiales

Domaine 21 : Ressources humaines

3125 Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études éco.
3722 Cadres spécialistes du recrutement, de la formation
3725 Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entr.

Domaine 22 : Religion, ésotérisme

2245 Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs
4411 Clergé séculier
4412 Clergé régulier

Domaine 23 : Vie familiale et sociale

4331 Assistantes sociales
4334 Conseillers familiaux

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des arts, des techniques d'expression artistiques et des modèles culturels et de loisirs.

Domaine 24 : Littérature, langues

3512 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
4632 Interprètes, traducteurs (saliés ou indépendants)

Domaine 25 : Arts plastiques, expression graphique

3531 Artistes plasticiens
4634 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, salariés
4635 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, indépendants
5454 Dessinateurs d'exécution des arts graphiques

Domaine 27 : Photographie, prise de vue

4636 Photographes salariés
4637 Photographes indépendants
6281 Ouvriers de la photogravure et des labo. photo et cinématographiques

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de serv. récréatif, de 0 à 9 sal.
3522 Cadres artistiques des spectacles
3523 Cadres techniques de réalisation de spectacles vivants et audiovisuels
3532 Artistes professionnels de la musique et du chant
3533 Artistes dramatiques, danseurs
3535 Artistes de variété
4633 Assistants tech. de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
6393 Auxiliaires des spectacles

Domaine 30 : Biens artistiques et culturels

2218 Petits détaillants en librairie, photo, disques
3513 Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique
5517 Vendeurs en photo, disques, librairie

Domaine 31 : Sports et loisirs

4233 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
4333 animateurs socio-culturels et de loisirs

Domaine 32 : **Domaines artistiques ou culturels S.A.I.**

2142 Artisans d'art
3521 Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles
3534 Professeurs d'art (hors établissement scolaire)
6392 Ouvriers d'art

Domaine 33 : Esthétique

2172 Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens
5621 Manucures, esthéticiennes, salariées
5622 Coiffeurs salariés

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des supports d'information et des techniques de communication.

Domaine 34 : Journalisme

3511 Journalistes, secrétaires de rédaction

Domaine 35 : Publicité

3735 Cadres de la publicité;cadres des relations publiques
4631 Assistants tech. de la publicité, rel. publiques (salariés ou indépendants)

Domaine 36 : Imprimerie, édition

2141 Artisans de l'imprimerie et de l'édition
3838 Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition
4771 Assistants techniques de l'imprimerie et de l'édition
6282 Ouvriers de la composition
6283 Ouvriers de l'impression

Domaine 37 : Secrétariat, dactylographie

3130 Aides familiaux non sal. de prof. lib. effectuant un travail administratif
4615 Personnel de secrétariat de niveau sup., secrét. de direction (non cadres)
5406 Secrétaires non spécialisées
5407 Secrétaires médicales
5408 Secrétaires bilingues, trilingues
5409 Secrétaires commerciales
5412 Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur mach. de bureau

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des lois, des institutions, du droit des personnes et des moyens de protection publique.

Domaine 38 : Droit

3121 Avocats
3122 Notaires
3123 Conseils juridiques et fiscaux libéraux
3128 Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales div.
3313 Magistrats

Domaine 39 : Politique, syndicalisme

3318 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

Domaine 40 : Sécurité publique

3321 Officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (sauf généraux)
4521 Inspecteurs et officiers de police
4522 Adjudants et majors de l'Armée et de la Gendarmerie
5311 Agents de police
5312 Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
5313 Sergents, sergents chefs
5314 Hommes du rang
5315 Pompiers
5317 Agents de sécurité, de surveillance

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des lois de l'économie, des institutions et techniques financières, des techniques comptables et de gestion.

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

3124 Experts comptables, comptables agréés, libéraux
3314 Inspecteurs et autres cadres A des Impôts, du Trésor et des Douanes
3723 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services adm. et financiers
3724 Cadres de gestion courante des services fin. ou compta. des grandes entr.
3727 Cadres administratifs ou financiers des PME
4512 Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
4611 Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers;comptables
5213 Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, Trésor, Douanes
5422 Employés qualifiés des services comptables
5423 Employés non qualifiés des services comptables
5523 Caissiers de libre-service ou de grande surface
5524 Caissiers de magasin

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

2242 Agents généraux et courtiers d'assurances indépendants, de 0 à 9 sal.
3721 Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
3741 Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
3744 Cadres des services techniques des assurances
4651 Gradés des services techniques de la banque
4654 Rédacteurs d'assurances
5431 Employés des services techniques de la banque, guichetiers
5434 Employés des services techniques des assurances

Domaine 43 : Fonctionnement général de l'entreprise, des administrations

2310 Chef de grande entreprise (500 salariés et plus)
2320 Chef de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)
3311 Personnel de direction de la fonction publique
3316 Personnel adm. supérieur des Collectivités locales et hôpitaux publics
3710 Cadres d'état-major administratif, financiers, comm. des grandes entr.

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance de la logique mathématique, du langage informatique et du fonctionnement des ordinateurs.

Domaine 44 : Informatique

3828 Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique(sauf technico-comm.)
3855 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique
4791 Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)
4792 Programmeurs préparateurs de travaux en informatique (hors f. publique)
5415 Opératrices de saisie en informatique
5416 Opérateurs d'exploitation en informatique

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des systèmes et de la réglementation des transports, de la logistique, des réseaux et circuits de distribution et de transmission.

Domaine 45 : Transports fluviaux et maritimes

2182 Bateliers indépendants, de 0 à 9 salariés
3863 Officiers de la marine marchande

4802 Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)
6531 Matelots de la marine marchande
6532 Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)

Domaine 46 : Transports terrestres

2171 Conducteurs de taxi artisans
2181 Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés
5223 Ambulanciers salariés (du public ou du privé)
6411 Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6412 Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
6413 Conducteurs de taxi (salariés)
6414 Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6415 Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)

Domaine 47 : Transports guidés

6522 Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé

Domaine 48 : Transports aériens

3862 Personnels navigants techniques de l'aviation civile

Domaine 49 : Logistique

3861 Cadres des transports et de la logistique
4642 Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
4891 Responsables d'entrepôt, de magasinage
4892 Responsables de manutention
5443 Agents administratifs des transports de marchandise
5522 Employés de libre service, de super-marché ou d'hypermarché
6511 Conducteurs d'engins lourds de levage
6512 Conducteurs d'engins lourds de manœuvre
6513 Dockers
6514 Conducteurs de chariot élévateur, caristes
6515 Magasiniers
6521 Agents qualifiés des services d'exploit. des transports (pers. sédentaire)
6793 Ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition
6794 Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
6795 Manutentionnaires

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

3315 Inspecteurs et autres cadres A des PTT
4511 Contrôleurs des PTT et assimilés
5211 Agents d'exploitation des PTT et assimilés
5212 Préposés des PTT
5417 Standardistes, téléphonistes

- Domaines de spécialités faisant appel à la connaissance des biens, de leur usage, des techniques et des règles de commercialisation.

Domaine 51 : Transactions immobilières

2241 Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés

Domaine 52 : Commerce de biens d'équipt. des pers. ou du foyer

- 2211 Petits grossistes en produits non alimentaires
- 2214 Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
- 2215 Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
- 2216 Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
- 2217 Petits détaillants en produits de luxe
- 2219 Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés
- 2232 Moyens grossistes en produits non alimentaires
- 2234 Moyens détaillants en produits non alimentaires
- 5513 Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
- 5514 Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
- 5515 Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
- 5516 Vendeurs en articles de luxe
- 5521 Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station-service

Domaine 53 : Commerce de biens industriels

- 3842 Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
- 3854 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires
- 4624 Représentants en b. d'équipement, b. intermédiaires, commerce interindustriel
- 5511 Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

Domaine 54 : Commerce de biens d'alimentation

- 2210 Petits grossistes en alimentation
- 2212 Petits détaillants en alimentation spécialisée
- 2213 Petits détaillants en alimentation générale
- 2231 Moyens grossistes en alimentation
- 2233 Moyens détaillants en alimentation
- 5512 Vendeurs en alimentation

Domaine 55 : **Commerce de biens et services marchands S.A.I.**

- 2235 Intermédiaires indépendants du commerce, de 3 à 9 salariés
- 3732 Chefs de produit, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
- 4621 Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)
- 4622 Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
- 4623 Personnel technique d'inspection, de contrôle, d'assist. des mag. de vente
- 4625 Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
- 4626 Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
- 4627 Représentants auprès de particuliers
- 4628 Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
- 4629 Professions intermédiaires commerciales (sauf repr. et maitr. de magasins)

Domaine 56 : Commerce et fonctionnement des marchés

- 2333 Chef d'entreprise commerciale de 10 à 49 salariés
- 3731 Cadres de l'exploitation des magasins de vente
- 3733 Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
- 3734 Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)

NON CLASSÉS

Domaine 99 : Non Classé

- 2143 Autres artisans de fabrication
- 2174 Artisans des services divers
- 2190 Aides familiaux non sal. ou associés d'artisans, travail administr. ou comm

2246 Indép. gest. d'établ. privés d'enseignement, de santé, action sociale, 0 à 9 sal
2247 Indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
2332 Chef d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
2334 Chef d'entreprise de services de 10 à 49 salariés
3126 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
3312 Ingénieurs de l'Etat et des collectivités locales
3317 Personnel adm. de cat. A de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
3411 Professeurs agrégés et certifiés
3415 Enseignants de l'enseignement supérieur
3421 Chercheurs de la recherche publique
3726 Cadres de gestion courante des autres services adm. des grandes entr.
3728 Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
3810 Directeurs techniques des grandes entreprises
3829 Autres ingénieurs et cadres d'études
3841 Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs
3843 Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement
4222 PEGC et enseignants titulaires de l'enseignement général
4223 Maîtres auxiliaires de l'enseignement général et enseignants non titulaires
4225 Enseignants titulaires du technique court
4226 Enseignants auxiliaires du technique court
4231 Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (Hors fonction pub
4232 Formateurs et animateurs de formation continue
4325 Spécialistes de l'appareillage médical salariés
4326 Spécialistes de l'appareillage médical indépendants
4513 Professions administratives intermédiaires des Collectivités locales
4514 Personnels adm. de cat. B de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
4612 Maîtrise et techniciens administr. (autres que financiers et comptables)
4781 Préparateurs de méthodes
4782 Techniciens de planning, ordonnancement, lancement
4793 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
4794 Techniciens divers
4795 Experts indépendants de niveau technicien
4884 Agents de Maîtrise d'entretien général
5215 Commis, adjoints administratifs, agents de bureau de la Fonction Publique
5424 Employés administratifs divers d'entreprise
5499 Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession
5634 Employés des services divers
6294 Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)
6299 Ouvriers qualifiés divers de type indu. et ouvriers qualifiés mal désignés
6347 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
6399 Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
6799 Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
6847 Ouvriers non qualifiés d'entretien des bâtiments
6899 Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

DEUXIÈME PARTIE

LE CLASSEMENT SYNTHÉTIQUE PAR FAMILLES PROFESSIONNELLES

1. LES PRINCIPES DE CLASSEMENT

On définit une famille professionnelle comme l'ensemble des rubriques PCS-EVA situées au croisement d'une fonction et d'un domaine. On en dénombre environ 200.

Pour en faciliter l'usage, nous en proposons un classement hiérarchisé comprenant trois niveaux de regroupement emboîtés. Ce classement résulte de l'examen du croisement entre les fonctions et les domaines :

- certaines fonctions, que l'on appellera "transversales" (organisation, études,...) apparaissent dans la quasi-totalité des domaines ;
- à l'inverse, d'autres fonctions, que l'on appellera spécifiques, s'associent uniquement à des domaines bien précis (exemples : la fonction distribution-répartition et les domaines du transport et de la logistique, les fonctions d'hébergement et les domaines de l'hôtellerie et du tourisme).

On peut illustrer ce phénomène sous la forme du tableau suivant :

	Fonction spécifique 1	Fonction spécifique 2	Fonction transversale
.....			XXXXXXXXXXXX
domaine a	XXXXXXXXXXXX		XXXXXXXXXXXX
domaine b	XXXXXXXXXXXX		XXXXXXXXXXXX
domaine x		XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
domaine y		XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
domaine z		XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
.....			XXXXXXXXXXXX

Comme on le voit, ces associations spécifiques entre certains domaines et certaines fonctions permettent d'opérer un regroupement des domaines de spécialités, sur lequel est ensuite fondé le regroupement des familles professionnelles elles mêmes. **Ce regroupement a été d'abord effectué à deux niveaux : le niveau FAP 40 et le niveau Fap 14.**

Au niveau FAP 14, chaque groupe comprend des familles professionnelles relevant, pour un même ensemble de domaines, de fonctions spécifiques et de fonctions transversales : ainsi, par exemple, le groupe "Hôtellerie, tourisme, environnement" regroupe les familles professionnelles touchant aux domaines de l'hôtellerie et du tourisme, relevant tout autant des fonctions d'hébergement, qui leur sont spécifiquement associées, que des

fonctions transversales qui y sont représentées (organisation, gestion et action commerciale). A ce niveau de regroupement, le détail de ces fonctions n'apparaît pas : il apparaît par contre au niveau FAP 40, plus détaillé. A l'inverse, un niveau très agrégé regroupe les grandes finalités sociales des activités individuelles : production de biens matériels, échanges et communication, services directs aux personnes et à la collectivité (niveau FAP 3).

Les *familles professionnelles*, au niveau détaillé, n'ont pas d'autre désignation que la mise bout à bout de la fonction et du domaine qui leur correspond (exemples : FAP 10.14 : entretien-diagnostic en mécanique générale et spécialisée).

Les intitulés des regroupements des familles, aux niveaux FAP 40 et FAP 14 évoquent, pour chacun d'entre eux, une association particulière entre un ensemble de domaines et un ensemble de fonctions. Le niveau FAP 40 recoupe assez bien la logique de partition en catégories socio-professionnelles. Pour marquer cette proximité, les intitulés comportent l'évocation de la catégorie socio-professionnelle dominante, en plus de la fonction et du domaine : ainsi, dans l'intitulé "Techniciens et ouvriers de laboratoire dans la première transformation industrielle", le mot laboratoire indique la fonction de contrôle, analyse, essais, mesures, la première transformation industrielle indique un ensemble de domaines, et les CSP techniciens et ouvriers sont un moyen de repérage (il ne s'agit pas d'un critère classant).

Le tableau suivant donne un aperçu de l'emboîtement des différents niveaux.

Aperçu des niveaux d'emboîtement des Familles Professionnelles

Domaine de spécialité		2 - Transformations et préparations alimentaires	5 - Chimie, Industries chimiques	6 - Métallurgie, matériaux	7- Bâtiment, Génie civil, Mines et carrières	10 - Textile, habillement, cuir	13 - Structures métalliques	14 - Mécanique générale et spécialisée	15 - Electricité, électronique
Fonction exercée (niveau agrégé) détail :									
CONCEPTION		Groupe de FAP de niveau 14 : n° 1.2 : Première Transformation industrielle			Groupe de FAP de niveau 14 : n° 1.3 : Fabrication, construction, maintenance				
ORGANISATION-GESTION									
CONTROLE - ENTRETIEN									
PRODUCTION	15 - Transformation de la matière et de l'énergie	dont, au niveau 40 : Ouvriers de la 1ère transf. industrielle contenant la FAP : 			niveau 200 : FAP 15.06 : 1ère transformation en métallurgie et matériaux.				
	16 - Mise en forme				dont, au niveau 40 : Ouvriers de fabrication et de construction industrielle				
	17 - Assemblage de fabrication				niveau 200 : FAP 17.15 Assemblage de fabric.en struct. métal.				
	18 - Assemblage de construction/ installation								
	19 - Finition								

2. LES NIVEAUX DE REGROUPEMENT DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

Niveaux FAP 4 et 14	Niveau FAP 40
I - PRODUCTION DE BIENS MATÉRIELS	
I. 1. Agriculture	Ingénieurs et techniciens d'étude de développement agricole
	Agriculteurs et cadres d'exploitation agricole
	Agents techniques agricoles
	Agents de production de l'agriculture et de la pêche
I. 2. Première transformation industrielle	Ingénieurs et cadres de développement dans la première transformation industrielle
	Ingénieurs et cadres de production, agents de maîtrise dans la première transformation industrielle
	Techniciens et ouvriers de laboratoire dans la première transformation industrielle
	Ouvriers de la première transformation industrielle, des mines et de l'énergie
I. 3. Fabrication, construction, maintenance	Ingénieurs d'études et de dessin dans la fabrication industrielle et la construction
	Ingénieurs, cadres et techniciens de production dans la fabrication industrielle et la construction
	Techniciens et ouvriers de maintenance et d'essais en mécanique, électricité, électronique
	Ouvriers de fabrication et de construction industrielle
	Autres techniciens de la fabrication industrielle et de la construction
I. 4. Fabrication polyvalente et artisanale	Artisans
	Ouvriers de l'artisanat

II - ÉCHANGES ET COMMUNICATION	
II. 1. Commerce	Commerçants et cadres commerciaux
	Représentants, ingénieurs et cadres technico-commerciaux
	Vendeurs et caissiers de magasin
	Autres personnels commerciaux
II. 2. Transport, magasinage, messagerie	Indépendants et cadres des transports et messageries
	Personnels navigants et agents de conduite
	Personnels de magasinage et de manutention
	Autres personnels des transports, magasinage, messageries
II. 3. Finances, comptabilité, droit fiscal, gestion et informatique	Cadres et techniciens d'étude et d'expertise en finances, comptabilité et informatique
	Dirigeants d'entreprises, cadres des finances et de la gestion
	Employés des services financiers et de gestion
II. 4. Secrétariat et documentation	Personnels de secrétariat
	Cadres et personnels de la documentation
II. 5. Presse, édition, publicité, audiovisuel, expression artistique	Artistes, auteurs et cadres de la communication
	Ouvriers et techniciens de l'imprimerie, de l'édition et du spectacle
III - SERVICES DIRECTS AUX PERSONNELS ET A LA COLLECTIVITÉ	
III. 1. Santé, soins personnels	Médecins, infirmiers et personnels des soins
	Coiffeurs et personnels des soins esthétiques

III. 2. Éducation et travail social	Personnels de l'éducation, du travail social et des ressources humaines
III. 3. Hôtellerie, tourisme, environnement	Indépendants et cadres d'hôtellerie et du tourisme
	Personnels des services d'accueil, accompagnement et hébergement
III. 4. Sécurité des personnes et vie publique	Cadres et personnels de sécurité publique
	Professions du droit, de la politique et du syndicalisme
IV - NON CLASSÉS	
	Autres ingénieurs et cadres d'étude et de recherche
	Autres personnels d'organisation et de gestion
	Autres personnels

3. LISTE DÉTAILLÉE DES FAMILLES PROFESSIONNELLES

I - PRODUCTION DE BIENS MATÉRIELS

I. 1 Agriculture

- *Ingénieurs et techniciens d'étude et de développement agricole*

Fonction 4 : Etudes

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 4.1 : 3820 Ingénieurs et cadres tech. d'études, développ. de l'agric. ,eaux et forêts
4701 Techniciens d'études, développement de l'agriculture et des eaux et forêts

- *Agriculteurs et cadres d'exploitation agricole*

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 6.1 : 4801 Personnel de direction et d'encadrement des expl. agricoles et forest.

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 9.1 : 1001 Agriculteurs sur exploitation d'agriculture générale
1002 Maraîchers, horticulteurs
1003 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers
1004 Eleveurs d'herbivores
1005 Eleveurs de granivores et éleveurs mixtes
1006 Agriculteurs sur exploitation sans orientation dominante
1011 Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
1012 Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
1013 Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés

- *Agents techniques agricoles*

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 11.1 : 4702 Contrôleurs laitiers, inséminateurs et autres agents techniques agricoles

- *Agents de production de l'agriculture et de la pêche*

Fonction 13 : Valorisation des ressources naturelles

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 13.1 : 6301 Jardiniers
6911 Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers
6912 Ouvriers de l'élevage

6913 Ouvriers en maraîchage ou de l'horticulture
6914 Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
6915 Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière

Fonction 14 : Prélèvement des ressources naturelles

Domaine 1 : Culture, élevage, eaux et forêts, pêche

FAP 14.1 : 5316 Agents techniques des eaux et forêts
6916 Ouvriers d'exploitation forestière ou de sylviculture
6921 Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

I. 2. Première transformation industrielle

• *Ingénieurs et cadres de développement dans la première transformation industrielle*

Fonction 3 : Recherche

Domaine 4 : ****Chimie, biologie, agro-alimentaire S.A.I.

FAP 3.4 : 3825 Ingénieurs et cadres de recherche, développement en chimie, biologie

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

FAP 3.6 : 3826 Ingénieurs et cadres de rech., développ., contrôles métallurgie, matériaux

Domaine 12 : ****Industrie du bois et des matériaux souples

FAP 3.12 : 3827 Ingénieurs et cadres de recherche, développement, études des ind.légères

• *Ingénieurs et cadres de production, agents de maîtrise dans la première transformation industrielle*

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 4 : ****Chimie, biologie, agro-alimentaire S.A.I.

FAP 8.4 : 3835 Ingénieurs et cadres de fabrication en chimie et agro-alimentaire
4850 Agents de maîtrise en fabrication chimique ou agro-alimentaire

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

FAP 8.6 : 3836 Ingénieurs et cadres de fabrication en métallurgie et matériaux
4860 Agents de maîtrise en fabrication en métallurgie et matériaux

Domaine 12 : ****Industrie du bois et des matériaux souples

FAP 8.12 : 3837 Ingénieurs et cadres de fabrication des industries légères
4870 Agents de maîtrise en fabrication en industrie légère

Domaine 16 : Génie énergétique et climatique

FAP 8.16 : 3839 Ingénieurs et cadres de prod. distrib. d'électr., gaz, eau, chauff., énergie
4871 Agents de maitr. et tech. de prod. distrib. d'électr., gaz, eau, chauff.énergie

• *Techniciens et ouvriers de laboratoire dans la première transformation industrielle*

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Domaine 4 : ****Chimie, biologie, agro-alimentaire S.A.I.

FAP 11.4 : 4751 Techniciens chimistes, biologistes

Domaine 5 : Chimie, industries chimiques

FAP 11.5 : 6254 Ouvriers qualifiés de laboratoire (chimie)

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

FAP 11.6 : 4761 Techniciens en métallurgie et matériaux

• *Ouvriers de la première transformation industrielle, des mines et de l'énergie*

Fonction 14 : Prélèvement des ressources naturelles

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 14.7 : 6245 Mineurs de fond qualifiés

6246 Ouvriers qualifiés de l'extraction (carrières, pétrole, gaz...)

6742 Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction

Fonction 15 : Transformation de la matière et de l'énergie

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

FAP 15.2 : 6255 Ouvriers qualifiés des industries agricoles et alimentaires

Domaine 5 : Chimie, industries chimiques

FAP 15.5 : 6251 Ouvriers qualifiés sur installations ou machines de la chimie

6751 Ouvriers non qualifiés de la chimie

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

FAP 15.6 : 6237 Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux

6261 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, du verre et des mat. de construction

6728 Ouvriers non qualifiés des trait. thermiques et de surface sur métaux

6761 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, verre et mat. de construction

Domaine 11 : Papier, carton

FAP 15.11 : 6264 Ouvriers qualifiés de la fabrication des papiers et cartons

Domaine 16 : Génie énergétique et climatique

FAP 15.46 : 6293 Surveillants qualifiés d'exploitation (électr., gaz, eau, chauffage, énergie)

Fonction 16 : Mise en forme (façonnage, usinage, découpe, nivelage, etc.)

Domaine 9 : Bois

FAP 16.9 : 6265 Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois

6291 Ouvriers qualifiés de scierie

Fonction 22 : Non identifiable (Production)

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

FAP 22.2 : 6754 Ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires

I. 3. Fabrication, construction, maintenance

• *Ingénieurs et techniciens d'étude et de dessin dans la fabrication industrielle et la construction*

Fonction 3 : Recherche

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 3.15 : 3821 Ingénieurs et cadres de recherche, études, essais en électri. électronique

Fonction 4 : Etudes

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 4.7 : 3127 Architectes libéraux
3823 Ingénieurs et cadres d'études, méthodes, contrôles en BTP
3824 Architectes salariés
4731 Dessinateurs projeteurs en bâtiment, travaux publics
4732 Dessinateurs d'études en bâtiment, travaux publics
5453 Dessinateurs en bâtiment, travaux publics

Domaine 8 : Aménagement, urbanisme, topographie

FAP 4.8 : 4733 Géomètres, topographes

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 4.13 : 5452 Dessinateurs en construction mécanique et chaudronnerie
6235 Traceurs qualifiés

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 4.14 : 3822 Ingénieurs et cadres de bureau d'études ou des méthodes en mécanique
4721 Dessinateurs projeteurs en construction mécanique et chaudronnerie
4722 Dessinateurs d'études en construction mécanique et chaudronnerie

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 4.15 : 4711 Dessinateurs projeteurs en électricité, électronique
4712 Dessinateurs d'études en électricité, électronique
4713 Techniciens d'études, essai, contrôle en électricité, électronique
5451 Dessinateurs en électricité-électronique

• *Ingénieurs, cadres et techniciens de production dans la fabrication industrielle et la construction*

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 7 Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 6.7 : 2331 Chef d'entreprise du BTP de 10 à 49 salariés

Fonction 7 : Méthodes, gestion de production

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 7.7 : 4735 Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics

Domaine 99 : Non Classé

FAP 7.99 : 3843 Ingénieurs et cadres de planning, ordonnancement
4781 Préparateurs de méthodes
4782 Techniciens de planning, ordonnancement, lancement

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 8.7 : 3833 Ingénieurs et cadres de chantier du BTP
4830 Conducteurs de travaux, chefs de chantier, du bâtiment et travaux publics

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 8.14 : 3832 Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique
4820 Agents de maîtrise en fabrication mécanique
4886 Agents de maîtrise en entretien, installation mécanique

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 8.15 : 3831 Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
4810 Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
4885 Agents de maîtrise en entretien, install. électromécanique ou électronique

• ***Techniciens et ouvriers de maintenance et d'essais en mécanique, électricité, électronique***

Fonction 10 : Entretien - Diagnostic

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 10.14 : 6201 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipement industriel
6323 Mécaniciens qualifiés d'automobile (entretien, réparation)
6324 Mécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels
6701 Ouvriers non qualifiés d'entretien d'équipement industriel
6823 Mécaniciens non qualifiés d'automobile (entretien, réparation)
6825 Mécaniciens non qualifiés d'entretien d'équipements non industriels

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 10.15 : 4717 Techniciens de maintenance, dépannage en électri. électronique, automatismes
6202 Electromécaniciens, électroniciens qualifiés d'entretien d'équ. industriel
6312 Dépanneurs qualifiés en radio-télévision, électroménager
6313 Electromécaniciens qualifiés d'entretien d'équipements non industriels

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 11.14 : 6236 Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique, métallurgie

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 11.15 : 6218 Plateformistes, contrôleurs qualifiés de mat. électrique ou électronique

Fonction 12 : Entretien général des bâtiments

Domaine 99 : Non Classé

FAP 12.99 : 6347 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
6847 Ouvriers non qualifiés d'entretien des bâtiments

• *Ouvriers de fabrication et de construction industrielle*

Fonction 16 : Mise en forme (façonnage, usinage, découpe, nivelage, etc.)

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 16.7 : 6243 Conducteurs qualifiés d'engins de chantier du BTP
6244 Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
6342 Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
6741 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

FAP 16.10 : 6272 Ouvriers qualifiés de la coupe et des finitions des vêtements

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 16.13 : 6203 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (trav. des métaux, méca.)
6220 Forgerons qualifiés
6722 Ouvriers non qualifiés travaillant par formage de métal

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 16.14 : 6226 Ouvriers très qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6227 Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
6721 Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement de métal

Fonction 17 : Assemblage de fabrication

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

FAP 17.10 : 6273 Mécaniciennes en confection qualifiées
6772 Ouvriers non qualifiés de la confection

Domaine 11 : Papier, carton

FAP 17.11 : 6284 Ouvriers qualifiés de brochure, reliure et façonnage du papier-carton

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 17.13 : 6221 Chaudronniers, tôliers industriels qualifiés
6222 Tuyauteurs industriels qualifiés
6223 Soudeurs qualifiés sur métaux
6725 Soudeurs non qualifiés sur métaux

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 17.14 : 6231 Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
6238 Mécaniciens, ajusteurs qualifiés, sans autre indication
6726 Monteurs non qualifiés d'ensembles mécaniques

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 17.15 : 6211 Bobiniers qualifiés
6214 Câbleurs qualifiés
6711 Ouvriers non qualifiés de l'électricité, électronique

Fonction 18 : Assemblage de construction, installation

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 18.7 : 6241 Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
6242 Ouvriers qualifiés du travail du béton
6341 Mâçons qualifiés

6343 Couvresseurs qualifiés
6837 Mâcons non qualifiés et manoeuvres du bâtiment
6839 Couvresseurs non qualifiés

Domaine 9 : Bois

FAP 18.9 : 6331 Charpentiers en bois qualifiés
6332 Menuisiers qualifiés du bâtiment
6346 Monteurs qualifiés en agencement, isolation
6838 Charpentiers en bois non qualifiés
6846 Ouvriers non qualifiés de montage, pose en agencement, isolation
6848 Menuisiers non qualifiés du bâtiment

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 18.13 : 6234 Monteurs qualifiés en charpente métallique
6322 Métalliers, serruriers qualifiés
6344 Plombiers et chauffagistes qualifiés
6727 Monteurs non qualifiés en charpente métallique
6824 Métalliers, serruriers non qualifiés
6844 Plombiers non qualifiés

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 18.15 : 6311 Electriciens qualifiés du bâtiment
6843 Electriciens non qualifiés du bâtiment

Fonction 19 : Finitions

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 19.7 : 6345 Peintres et ouvriers qualifiés des finitions du bâtiment
6845 Peintres du bâtiment non qualifiés

Fonction 22 : Non identifiable (Production)

Domaine 9 : Bois

FAP 22.9 : 6292 Ouvriers qualifiés de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
6791 Ouvriers non qualifiés du travail du bois

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

FAP 22.10 : 6204 Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication(sauf trav. mét., méca.)
6271 Conducteurs de machines du textile et de la tannerie-mégisserie
6274 Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
6771 Ouvriers non qualifiés du textile et de la tannerie-mégisserie
6773 Ouvriers non qualifiés du travail du cuir

Domaine 12 : ****Industrie du bois et des matériaux souples

FAP 22.12 : 4772 Techniciens des industries légères
6764 Ouvriers non qual. de fabr. du papier-carton et des ind. lourdes du bois

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 22.14 : 6729 Mécaniciens non qualifiés, sans autre indication

• *Autres techniciens de la fabrication industrielle et de la construction*

Fonction 64 : Non identifiable

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 64.7 : 4734 Techniciens des travaux publics de l'Etat et des Collectivités locales

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 64.14 : 4723 Techniciens en mécanique et chaudronnerie

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 64.15 4718 Techniciens des télécommunications

I. 4. Fabrication polyvalente et artisanale

• *Artisans*

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

FAP 8.2 : 4893 Maîtrise de restauration et de cuisine

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

FAP 9.2 : 2101 Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 2 salariés
2102 Artisans boulangers, pâtisseries, de 3 à 9 salariés
2103 Artisans bouchers, de 0 à 2 salariés
2104 Artisans bouchers, de 3 à 9 salariés
2105 Artisans charcutiers, de 0 à 2 salariés
2106 Artisans charcutiers, de 3 à 9 salariés
2107 Autres artisans de l'alimentation

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 9.7 : 2151 Artisans maçons, plâtriers
2152 Artisans en terrassements, travaux publics, parcs et jardins
2154 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment

Domaine 9 : Bois

FAP 9.9 : 2131 Artisans du meuble
2132 Artisans du travail mécanique du bois
2156 Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

FAP 9.10 : 2121 Artisans tailleurs, couturiers et autres art. de la confection, textile
2122 Artisans fabricants en cuir et peaux
2164 Artisans cordonniers, réparateurs divers
2173 Artisans teinturiers, blanchisseurs

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 9.13 : 2155 Artisans plombiers, couvreurs, chauffagistes
2157 Artisans serruriers, métalliers
2162 Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 9.14 : 2111 Artisans mécaniciens en machines agricoles
2112 Artisans en matériel de précision
2113 Artisans divers du travail des métaux, de l'électromécanique
2161 Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 9.15 : 2153 Artisans électriciens du bâtiment
2163 Artisans réparateurs en électroménager

Domaine 32 : **Domaines artistiques ou culturels S.A.I.**

FAP 9.32 : 2142 Artisans d'art

• **Ouvriers de l'artisanat**

Fonction 21 : Fabrication polyvalente à caractère artisanal

Domaine 2 : Alimentation et agro-alimentaire

FAP 21.2 : 6351 Bouchers (sauf industrie de la viande)
6352 Charcutiers (sauf industrie de la viande)
6353 Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
6354 Cuisiniers qualifiés
6852 Apprentis boulangers, pâtisseries
6853 Apprentis bouchers
6854 Apprentis charcutiers

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 21.3 : 4327 Préparateurs en pharmacie
5227 Aide-préparateurs en pharmacie

Domaine 6 : Métallurgie et matériaux

FAP 21.6 : 6394 Ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main

Domaine 9 : Bois

FAP 21.9 : 6391 Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main

Domaine 10 : Textile, habillement, cuir

FAP 21.10 : 6371 Tailleurs et couturières qualifiés
6372 Ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements)
6373 Ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir

Domaine 13 : Structures métalliques

FAP 21.13 : 6321 Carrossiers qualifiés d'automobile
6822 Ouvriers non qualifiés de la carrosserie automobile

Domaine 32 : ****Domaines artistiques ou culturels S.A.I.

FAP 21.32 : 6392 Ouvriers d'art

II - ÉCHANGES ET COMMUNICATION

II. 1. Commerce

- *Commerçants et cadres commerciaux*

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 56 : Commerce et fonctionnement des marchés

FAP 6.56 : 2333 Chef d'entreprise commerciale de 10 à 49 salariés
3731 Cadres de l'exploitation des magasins de vente

Fonction 8 Encadrement, coordination

Domaine 53 : Commerce de biens industriels

FAP 8.53 : 3842 Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels

Domaine 55 : ****Commerce de biens et services marchands S.A.I.

FAP 8.55 : 4622 Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
4623 Personnel technique d'inspection, de contrôle, d'assist. des mag. de vente

Domaine 56 : Commerce et fonctionnement des marchés

FAP 8.56 : 3733 Cadres des ventes des grandes entreprises (hors commerce de détail)
3734 Cadres commerciaux des PME (hors commerce de détail)

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 30 : Biens artistiques et culturels

FAP 9.30 : 2218 Petits détaillants en librairie, photo, disques

Domaine 51 : Transactions immobilières

FAP 9.51 : 2241 Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés

Domaine 52 : Commerce de biens d'équipt. des pers. ou du foyer

FAP 9.52 : 2211 Petits grossistes en produits non alimentaires
2214 Petits détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer
2215 Petits détaillants en équipement de la personne, articles de sport
2216 Petits détaillants en quincaillerie, bricolage, bazar
2217 Petits détaillants en produits de luxe
2219 Exploitants et gérants libres de station service, de 0 à 2 salariés
2234 Moyens détaillants en produits non alimentaires

Domaine 54 : Commerce de biens d'alimentation

FAP 9.54 : 2210 Petits grossistes en alimentation
2212 Petits détaillants en alimentation spécialisée
2231 Moyens grossistes en alimentation
2233 Moyens détaillants en alimentation

Domaine 55 : **Commerce de biens et services marchands S.A.I.**

FAP 9.55 : 2235 Intermédiaires indépendants du commerce, de 3 à 9 salariés
4621 Chefs de petite surface de vente (salariés ou mandataires)

• ***Représentants, ingénieurs et cadres technico-commerciaux***

Fonction 29 : Prospection vente, négociation commerciale

Domaine 7 : Bâtiment, génie civil, mines et carrières

FAP 29.7 : 3853 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics

Domaine 14 : Mécanique générale et spécialisée

FAP 29.14 : 3852 Ingénieurs et cadres technico-comm. en matériel mécanique professionnel

Domaine 15 : Electricité, électronique, automatismes

FAP 29.15 : 3851 Ingénieurs et cadres technico-comm. en mat. électrique ou électronique prof

Domaine 44 : Informatique

FAP 29.44 : 3855 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique

Domaine 53 : Commerce de biens industriels

FAP 29.53 : 3854 Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en biens intermédiaires
4624 Représentants en b. d'équipement, b. intermédiaires, commerce interindustriel
5511 Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

Domaine 55 : **Commerce de biens et services marchands S.A.I.**

FAP 29.55 : 3732 Chefs de produit, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
4625 Représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
4626 Représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels
4627 Représentants auprès de particuliers
4628 Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs

• ***Vendeurs et caissiers de magasin***

Fonction 28 : Vente en magasin

Domaine 30 : Biens artistiques et culturels

FAP 28.30 : 5517 Vendeurs en photo, disques, librairie

Domaine 52 : Commerce de biens d'équipt. des pers. ou du foyer

FAP 28.52 : 5513 Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
5514 Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport
5515 Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage

5516 Vendeurs en articles de luxe
5521 Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station-service

Domaine 54 : Commerce de biens d'alimentation

FAP 28.54 : 5512 Vendeurs en alimentation

Fonction 31 : Encaissement

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

FAP 31.41 : 5523 Caissiers de libre-service ou de grande surface
5524 Caissiers de magasin

• *Autres personnels commerciaux*

Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

Domaine 55 : ****Commerce de biens et services marchands s.a.i

FAP 38.55 : 4629 Professions intermédiaires commerciales (sauf repr. et maitr. de magasins)

II. 2. Transport, magasinage, messagerie

• *Indépendants et cadres des transports et messageries*

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 45 : Transports fluviaux et maritimes

FAP 8.45 : 4802 Maîtres d'équipage (pêche, marine marchande)

Domaine 49 : Logistique

FAP 8.49 : 3861 Cadres des transports et de la logistique
4642 Responsables d'exploitation des transports (non cadres)
4891 Responsables d'entrepôt, de magasinage
4892 Responsables de manutention

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

FAP 8.50 : 3315 Inspecteurs et autres cadres A des PTT
4511 Contrôleurs des PTT et assimilés

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 45 : Transports fluviaux et maritimes

FAP 9.45 : 2182 Bateliers indépendants, de 0 à 9 salariés

Domaine 46 Transports terrestres

FAP 9.46 : 2171 Conducteurs de taxi artisans
2181 Transporteurs routiers indépendants, de 0 à 9 salariés

• *Personnels navigants et agents de conduite*

Fonction 25 : Acheminement, livraison, conduite

Domaine 45 : Transports fluviaux et maritimes

FAP 25.25 : 3863 Officiers de la marine marchande
6531 Matelots de la marine marchande
6532 Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)

Domaine 46 : Transports terrestres

FAP 25.46 : 5223 Ambulanciers salariés (du public ou du privé)
6411 Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
6412 Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
6413 Conducteurs de taxi (salariés)
6414 Conducteurs de voiture particulière (salariés)
6415 Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)

Domaine 47 : Transports guidés

FAP 25.47 : 6522 Conducteurs qualifiés d'engin de transport guidé

Domaine 48 : Transports aériens

FAP 25.48 : 3862 Personnels navigants techniques de l'aviation civile

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

FAP 25.50 : 5212 Préposés des PTT

Fonction 26 : Régulation du trafic

Domaine 49 : Logistique

FAP 26.49 : 6521 Agents qualifiés des services d'exploit. des transports (pers. sédentaire)

• *Personnels de magasinage et de manutention*

Fonction 23 : Magasinage, tri, répartition

Domaine 49 : Logistique

FAP 23.49 : 5522 Employés de libre service, de super-marché ou d'hypermarché
6515 Magasiniers
6793 Ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition

Fonction 24 : Manutention, levage

Domaine 49 : Logistique

FAP 24.49 : 6511 Conducteurs d'engins lourds de levage
6512 Conducteurs d'engins lourds de manoeuvre
6513 Dockers
6514 Conducteurs de chariot élévateur, caristes
6794 Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
6795 Manutentionnaires

- ***Autres personnels des transports, magasinage, messageries***

Fonction 30 : Réception vente, conseil commercial

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

FAP 30.50 : 5211 Agents d'exploitation des PTT et assimilés

Fonction 34 : Instruction de dossiers

Domaine 49 : Logistique

FAP 34.49 : 5443 Agents administratifs des transports de marchandise

II. 3. Finances, comptabilité, droit fiscal, gestion et informatique

- ***Cadres et techniciens d'étude et d'expertise en finances, comptabilité et informatique***

Fonction 4 : Etudes

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

FAP 4.42 : 3721 Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales

Domaine 44 : Informatique

FAP 4.44 : 3828 Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique(sauf technico-comm.)

4792 Programmeurs préparateurs de travaux en informatique (hors f. publique)

Fonction 5 : Conseil en entreprise

Domaine 38 : Droit

FAP 5.38 : 3123 Conseils juridiques et fiscaux libéraux

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

FAP 5.41 : 3124 Experts comptables, comptables agréés, libéraux

- ***Dirigeants d'entreprises, cadres des finances et de la gestion***

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 43 : Fonctionnement gén. de l'entr., des administrations

FAP 6.43 : 2310 Chef de grande entreprise (500 salariés et plus)

2320 Chef de moyenne entreprise (50 à 499 salariés)

3311 Personnel de direction de la fonction publique

3710 Cadres d'état-major administratif, financiers, comm. des grandes entr.

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

FAP 8.41 : 3314 Inspecteurs et autres cadres A des Impôts, du Trésor et des Douanes

3723 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services adm. et financiers

3724 Cadres de gestion courante des services fin. ou compta. des grandes entr.

3727 Cadres administratifs ou financiers des PME

4512 Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
4611 Maîtrise et techniciens des services comptables ou financiers;comptables

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

FAP 8.42 : 3741 Cadres des services techniques et commerciaux de la banque
3744 Cadres des services techniques des assurances
4651 Gradés des services techniques de la banque

Domaine 43 : Fonctionnement gén. de l'entr., des administrations

FAP 8.43 : 3316 Personnel adm. supérieur des Collectivités locales et hôpitaux publics

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

FAP 9.42 : 2242 Agents généraux et courtiers d'assurances indépendants, de 0 à 9 sal.

• *Employés des services financiers et de gestion*

Fonction 30 : Réception vente, conseil commercial

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

FAP 30.42 : 5431 Employés des services techniques de la banque, guichetiers
5434 Employés des services techniques des assurances

Fonction 34 : Instruction de dossiers

Domaine 41 : Comptabilité, fiscalité, gestion comptable

FAP 34.41 : 5213 Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, Trésor, Douanes
5422 Employés qualifiés des services comptables
5423 Employés non qualifiés des services comptables

Domaine 42 : Economie, finances, banque, assurances, bourse

FAP 34.42 : 4654 Rédacteurs d'assurances

Domaine 99 : Non Classé

FAP 34.99 : 4513 Professions administratives intermédiaires des Collectivités locales

Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

Domaine 44 : Informatique

FAP 38.44 : 5416 Opérateurs d'exploitation en informatique

Fonction 64 : Non identifiable

Domaine 44 : Informatique

FAP 64.44 : 4791 Pupitreurs, chefs de salle en informatique (hors fonction publique)

II. 4. Secrétariat et documentation

• *Personnels de secrétariat*

Fonction 27 : Mise en circulation de l'information

Domaine 50 : Messagerie, télétransmissions

FAP 27.50 : 5417 Standardistes, téléphonistes

Fonction 32 : Saisie et transcription de données

Domaine 37 : Secrétariat, dactylographie

FAP 32.37 : 5412 Dactylos, sténo-dactylos (sans secrétariat), opératrices sur mach. de bureau

Domaine 44 : Informatique

FAP 32.44 : 5415 Opératrices de saisie en informatique

Fonction 33 : Mise en forme et communication des données

Domaine 37 : Secrétariat, dactylographie

FAP 33.37 : 4615 Personnel de secrétariat de niveau sup., secrét. de direction (non cadres)

5406 Secrétaires non spécialisées

5407 Secrétaires médicales

5408 Secrétaires bilingues, trilingues

5409 Secrétaires commerciales

Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

Domaine 37 : Secrétariat, dactylographie

FAP 38.37 : 3130 Aides familiaux non sal. de prof. lib. effectuant un travail administratif

• *Cadres et personnels de la documentation*

Fonction 35 : Mise à disposition de l'information

Domaine 30 : Biens artistiques et culturels

FAP 35.30 : 3513 Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique

Domaine 99 : Non Classé

FAP 35.99 : 3728 Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

4231 Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (Hors fonction publique)

II. 5. Presse , édition, publicité, audiovisuel, expression artistique

• *Artistes, auteurs et cadres de la communication*

Fonction 1 : Création artistique

Domaine 24 : Littérature, langues

FAP 1.24 : 3512 Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Domaine 25 : Arts plastiques, expression graphique

FAP 1.25 : 3531 Artistes plasticiens

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

FAP 1.29 : 3522 Cadres artistiques des spectacles
3532 Artistes professionnels de la musique et du chant
3533 Artistes dramatiques, danseurs
3535 Artistes de variété

Fonction 2 : Création de message et conception des supports

Domaine 24 : Littérature, langues

FAP 2.24 : 4632 Interprètes, traducteurs (salariés ou indépendants)

Domaine 25 : Arts plastiques, expression graphique

FAP 2.25 : 4634 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, salariés
4635 Assistants tech. des arts graphiques, mode, décoration, indépendants
5454 Dessinateurs d'exécution des arts graphiques

Domaine 27 : Photographie, prise de vue

FAP 2.27 : 4636 Photographes salariés
4637 Photographes indépendants

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

FAP 2.29 : 3523 Cadres techniques de réalisation de spectacles vivants et audiovisuels

Domaine 34 : Journalisme

FAP 2.34 : 3511 Journalistes, secrétaires de rédaction

Domaine 35 : Publicité

FAP 2.35 : 3735 Cadres de la publicité;cadres des relations publiques
4631 Assistants tech. de la publicité, rel. publiques (salariés ou indépendants)

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 32 : **Domaines artistiques ou culturels s.a.i.**

FAP 6.32 : 3521 Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

FAP 9.29 : 2244 Indépendants gestionnaires de spectacle ou de serv. récréatif, de 0à9 sal.

Domaine 36 : Imprimerie, édition

FAP 9.36 : 2141 Artisans de l'imprimerie et de l'édition

• *Ouvriers et techniciens de l'imprimerie, de l'édition et du spectacle*

Fonction 36 : Mise en forme des supports

Domaine 27 : Photographie, prise de vue

FAP 36.27 : 6281 Ouvriers de la photogravure et des labo. photo et cinématographiques

Domaine 29 : Spectacle, musique et son

FAP 36.29 : 4633 Assistants tech. de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
6393 Auxiliaires des spectacles

Domaine 36 : Imprimerie, édition

FAP 36.36 : 3838 Cadres techniques de l'imprimerie et de l'édition
4771 Assistants techniques de l'imprimerie et de l'édition
6282 Ouvriers de la composition

Fonction 37 : Reproduction, duplication

Domaine 36 Imprimerie, édition

FAP 37.36 : 6283 Ouvriers de l'impression

III - SERVICES DIRECTS AUX PERSONNES ET A LA COLLECTIVITÉ

III. 1. Santé, soins personnels

- *Médecins, infirmiers et personnels des soins*

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 8.3 : 4311 Cadres infirmiers et assimilés

Fonction 45 : Diagnostic, prescription et soins

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 45.3 : 3111 Médecins libéraux spécialistes
3112 Médecins libéraux non spécialistes
3113 Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
3115 Vétérinaires (libéraux ou salariés)
3116 Pharmaciens libéraux
3431 Médecins hospitaliers (sans activité libérale)
3432 Médecins salariés non hospitaliers
3435 Pharmaciens salariés

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

FAP 45.19 : 3114 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)

Fonction 46 : Administration des soins

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 46.3 : 3434 Etudiants hospitaliers, stagiaires internes
4314 Infirmiers spécialisés (autres que puéricultrices)
4315 Infirmiers en soins généraux salariés
4316 Infirmiers libéraux
4321 Sages-femmes (libérales ou salariées)
5224 Aide-soignants (public ou privé)
5225 Assistants dentaires
5228 Aide-techniciens médicaux

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

FAP 46.19 : 4312 Infirmiers psychiatriques

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

FAP 46.20 : 4313 Puéricultrices

Fonction 47 : Rééducation

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 47.3 : 4322 Spécialistes de la rééducation et diététiciens, salariés
4323 Spécialistes de la rééducation et pédicures, libéraux

Fonction 48 : Compensation des handicaps

Domaine 99 : Non Classé

FAP 48.99 : 4325 Spécialistes de l'appareillage médical salariés
4326 Spécialistes de l'appareillage médical indépendants

Fonction 49 : Soins aux enfants et aide à domicile

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

FAP 49.20 : 5226 Auxiliaires de puériculture
5631 Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et travailleuses familiales

Fonction 51 : Non identifiable (Soins)

Domaine 22 : Religion, ésotérisme

FAP 51.22 : 2245 Professionnels de la parapsychologie, guérisseurs

Fonction 64 : Non identifiable

Domaine 3 : Biologie, santé

FAP 64.3 : 4324 Techniciens médicaux

• *Coiffeurs et personnels des soins esthétiques*

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 33 : Esthétique

FAP 9.33 : 2172 Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens

Fonction 50 : Soins d'esthétique

Domaine 33 : Esthétique

FAP 50.33 : 5621 Manucures, esthéticiennes, salariées
5622 Coiffeurs salariés

III. 2. Éducation et travail social

• *Personnels de l'éducation, du travail social et des ressources humaines*

Fonction 5 : Conseil en entreprise

Domaine 21 : Ressources humaines

FAP 5.21 : 3125 Ingénieurs conseils libéraux en recrutement, organisation, études éco.

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

FAP 8.20 : 3414 Directeurs d'établissement secondaire et inspecteurs
4214 Directeurs d'école primaire ou maternelle

Domaine 21 : Ressources humaines

FAP 8.21 : 3725 Cadres de gestion courante des services du personnel des grandes entr.

Fonction 52 : Assistance

Domaine 23 : Vie familiale et sociale

FAP 52.53 : 4331 Assistantes sociales

Fonction 53 : Conseil (Action éducative et sociale)

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

FAP 53.19 : 3433 Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Domaine 23 : Vie familiale et sociale

FAP 53.23 : 4334 Conseillers familiaux

Fonction 54 : Education formation

Domaine 19 : Psychologie, psychiatrie

FAP 54.19 : 4332 Educateurs spécialisés

Domaine 20 : Pédagogie, puériculture, sciences de l'éducation

FAP 54.20 : 4211 Instituteurs
4215 Instituteurs de l'éducation spécialisée
4228 Conseillers d'éducation
4229 Maître d'internat et surveillants

Domaine 21 : Ressources humaines

FAP 54.21 : 3722 Cadres spécialistes du recrutement, de la formation

Domaine 31 : Sports et loisirs

FAP 54.31 : 4233 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels

Domaine 32 : **Domaines artistiques ou culturels s.a.i.**

FAP 54.32 : 3534 Professeurs d'art (hors établissement scolaire)

Domaine 99 : Non Classé

FAP 54.99 : 3411 Professeurs agrégés et certifiés
3415 Enseignants de l'enseignement supérieur
4222 PEGC et enseignants titulaires de l'enseignement général
4223 Maîtres auxiliaires de l'enseignement général et enseignants non titulaires
4225 Enseignants titulaires du technique court
4226 Enseignants auxiliaires du technique court
4232 Formateurs et animateurs de formation continue

Fonction 55 : Animation

Domaine 31 : Sports et loisirs

FAP 55.31 : 4333 Animateurs socio-culturels et de loisirs

Fonction 56 : Exercice du culte
Domaine 22 : Religion, ésotérisme
FAP 56.22 : 4411 Clergé séculier
4412 Clergé régulier

III. 3. Hôtellerie, tourisme, environnement

- *Indépendants et cadres de l'hôtellerie et du tourisme*

Fonction 8 : Encadrement, coordination
Domaine 17 : Hôtellerie, habitat
FAP 8.17 : 3751 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Domaine 18 : Tourisme, voyages
FAP 8.18 : 4641 Responsables administratifs ou comm. des transp. et tourisme (non cadres)

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)
Domaine 17 : Hôtellerie, habitat
FAP 9.17 : 2221 Patrons de petit restaurant, café-restaurant
2222 Patrons de petit café, café-tabac
2223 Patrons de petit café associé à une autre activité
2224 Patrons de petit hôtel, hôtel-restaurant
2236 Patrons de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés

Domaine 18 : Tourisme, voyages
FAP 9.18 : 2243 Agents de voyage et auxiliaires de transport indépendants, de 0 à 9 sal.

Fonction 30 : Réception vente, conseil commercial
Domaine 18 : Tourisme, voyages
FAP 30.18 : 5442 Agents des services commerciaux des transports et du tourisme

- *Personnels des services d'accueil, accompagnement et hébergement*

Fonction 39 : Accueil, information
Domaine 17 : Hôtellerie, habitat
FAP 39.17 : 5444 Agents et hôtesses d'accueil et d'information
5615 Employés qualifiés de l'hôtellerie

Fonction 40 : Accompagnement
Domaine 18 : Tourisme, voyages
FAP 40.18 : 5441 Contrôleurs des transports (personnel roulant)
5445 Agents et hôtesses d'accompagnement (transport, tourisme)

Fonction 41 : Service d'hébergement

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

FAP 41.17 : 4662 Maîtrise du hall et des étages (hôtellerie)

5616 Employés non qualifiés de l'hôtellerie

Fonction 42 : Service des repas

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

FAP 42.17 : 4661 Maîtres d'hôtel (non cadres)

5612 Serveurs qualifiés (café, bar, restaurant)

Fonction 43 : Nettoyage assainissement

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

FAP 43.17 : 5632 Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers

6891 Nettoyeurs

Fonction 44 : Service polyvalent d'hébergement

Domaine 17 : Hôtellerie, habitat

FAP 44.17 : 5216 Agents de service des établissements d'enseignement

5217 Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)

5222 Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)

5613 Autres emplois des restaurants, café, bar

5633 Concierges, gardiens d'immeubles

III. 4. Sécurité des personnes et vie publique

• ***Cadres et personnels de sécurité publique***

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 40 : Sécurité publique

FAP 8.40 : 3321 Officiers de l'Armée et de la Gendarmerie (sauf généraux)

Fonction 58 : Protection des biens, des personnes et de l'environnement

Domaine 40 : Sécurité publique

FAP 58.40 : 5315 Pompiers

Fonction 59 : Surveillance et lutte contre la fraude, maintien de l'ordre

Domaine 40 : Sécurité publique

FAP 59.40 : 4521 Inspecteurs et officiers de police

5311 Agents de police

5312 Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)

5317 Agents de sécurité, de surveillance

Fonction 61 : Défense

Domaine 40 : Sécurité publique

FAP 61.40 : 4522 Adjudants et majors de l'Armée et de la Gendarmerie

5313 Sergents, sergents chefs

5314 Hommes du rang

• *Professions du droit, de la politique et du syndicalisme*

Fonction 60 : Défense du droit et des statuts des personnes

Domaine 38 : Droit

FAP 60.38 : 3121 Avocats

Fonction 62 : Action publique

Domaine 38 : Droit

FAP 62.38 : 3122 Notaires

3128 Huissiers de justice, officiers ministériels et professions libérales div.

3313 Magistrats

Fonction 63 : Action politique et syndicale

Domaine 39 : Politique, syndicalisme

FAP 63.39 : 3318 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

IV - NON CLASSÉS

• *Autres ingénieurs et cadres d'étude et de recherche*

Fonction 3 : Recherche

Domaine 99 : Non Classé

FAP 3.99 : 3421 Chercheurs de la recherche publique

Fonction 4 : Etudes

Domaine 99 : Non Classé

FAP 4.99 : 3829 Autres ingénieurs et cadres d'études

Fonction 5 : Conseil en entreprise

Domaine 99 : Non Classé

FAP 5.99 : 3126 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques

• *Autres personnels d'organisation et de gestion*

Fonction 6 : Direction (développement)

Domaine 99 : Non Classé

FAP 6.99 : 2332 Chef d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés

2334 Chef d'entreprise de services de 10 à 49 salariés

3810 Directeurs techniques des grandes entreprises

Fonction 8 : Encadrement, coordination

Domaine 99 : Non Classé

FAP 8.99 : 2246 Indép. gest. d'établ. privés d'enseignement, de santé, action sociale, 0 à 9 sal
3312 Ingénieurs de l'Etat et des collectivités locales
3317 Personnel adm. de cat. A de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
3726 Cadres de gestion courante des autres services adm. des grandes entr.
3841 Ingénieurs et cadres d'entretien, travaux neufs
4612 Maîtrise et techniciens administr. (autres que financiers et comptables)
4884 Agents de Maîtrise d'entretien général

Fonction 9 : Gestion et réalisation (artisanale et de service)

Domaine 99 : Non Classé

FAP 9.99 : 2143 Autres artisans de fabrication
2174 Artisans des services divers

• *Autres personnels*

Fonction 11 : Contrôle, analyses, essais, mesures

Domaine 99 : Non Classé

FAP 11.99 : 4793 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou d'enseignement
6294 Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie et santé)

Fonction 22 : Non identifiable (Production)

Domaine 99 : Non Classé

FAP 22.99 : 6299 Ouvriers qualifiés divers de type indu. et ouvriers qualifiés mal désignés

Fonction 38 : Non identifiable (Traitement de l'information)

Domaine 99 : Non Classé

FAP 38.99 : 2190 Aides familiaux non sal. ou associés d'artisans, travail administr. ou comm
5215 Commis, adjoints administratifs, agents de bureau de la Fonction Publique
5424 Employés administratifs divers d'entreprise

Fonction 64 : Non identifiable

Domaine 99 : Non Classé

FAP 64.99 : 2247 Indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
4514 Personnels adm. de cat. B de l'Etat (sauf Impôts, Trésor, Douanes, PTT)
4794 Techniciens divers
4795 Experts indépendants de niveau technicien
5499 Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession
5634 Employés des services divers
6399 Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
6799 Ouvriers non qualifiés divers de type industriel et ouvriers mal désignés
6899 Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

TROISIÈME PARTIE

FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

1. QUESTIONS THÉORIQUES SOULEVÉES

1.1. Quelles parentés entre les emplois ?

Lorsque nous parlons de regrouper les emplois en tenant compte de leurs parentés dans le contenu de travail, de quel type de parenté s'agit-il ? S'agit-il de la parenté liée à une habileté particulière, comme dans l'exemple bien connu des emplois de monteuses de circuits électroniques que les entreprises pourvoient en recrutant des jeunes filles formées à la couture ? Ici la question ne se limite pas à un aspect anecdotique, car l'habileté digitale, commune à deux emplois par ailleurs fort éloignés dans les secteurs de production, est un cas particulier de capacité sous-jacente, à l'exécution du travail.

S'agit-il de repérer les compétences transversales, véhiculées par les nouvelles technologies, comme les technologies informatiques par exemple ? Le défaut de la méthode serait ici de ne s'intéresser qu'aux emplois récents, et rien ne prouve, finalement, que des transversalités aient été absentes des emplois traditionnels.

S'agit-il de repérer les zones d'emplois où les compétences sociales priment sur les compétences techniques ? On pourrait en effet tenir compte de ces catégories d'emplois dont les compétences sont considérées comme peu discriminantes parce que s'appuyant sur des savoirs sociaux largement partagés, comme dans certains emplois des services aux particuliers par exemple. Mais ici quels sont les critères qui permettraient de distinguer des emplois à faible technicité et des emplois à technicité forte ?

Enfin s'agit-il de repérer des emplois qui gravitent dans un même champ de production ou, en un même espace de l'organisation productive ? On peut considérer par exemple les emplois du bâtiment comme une "famille" au sens où des conditions sociologiques, physiques (sécurité, intempéries etc...) relationnelles, du travail sur chantier supposent des attitudes et des "valeurs" communes. Le problème posé par ce type d'approche est qu'il diverge d'avec la logique de division du travail. Celle-ci introduit une diversification des qualités de la main d'oeuvre sur un même processus de production selon une logique de complémentarité des compétences qui s'opposent partiellement à une logique de similitude. A cette logique de division se surimpose celle de l'apprentissage (en vue de la spécialisation) qui conduit à une diversification des métiers (gros oeuvre et second oeuvre dans le bâtiment). Malgré des homologues entre "hommes du bâtiment" les métiers de maçon et d'électricien, n'en gardent pas moins des cloisons étanches du point de vue des apprentissages et des compétences mises en oeuvre.

Quelle que soit l'approche adoptée, il paraît nécessaire de fonder le repérage des parentés entre emplois sur une démarche exhaustive et systématique.

C'est le cas de travaux conduits aux Etats-Unis, dans le prolongement de recherches en psychologie expérimentale, qui définissaient les capacités des individus à accomplir des tâches complexes en fonction de "facteurs" psychologiques combinés :

- facteur verbal,
- facteur spatial,
- intelligence logique etc...

L'analyse dite "factorielle" a conduit à rapprocher des emplois en fonction des facteurs dominants ou des combinaisons dominantes de facteurs, mis en oeuvre dans l'exercice du travail. Ce type de rapprochement est ancien, il apparaît dans le D.O.T. (1), nomenclature américaine des emplois.

L'inconvénient de ce système provient du décalage entre la grande diversité des activités professionnelles dans leur expression concrète, et le caractère abstrait des quelques "facteurs" dominants qui conduit à de vastes regroupements finalement sans grande signification, ni sans grande efficacité pratique.

Plus récemment, en Grande-Bretagne, un "projet de regroupement des compétences techniques" (2) reprend une approche par les capacités sous-jacentes à l'emploi non plus en affectant globalement à un emploi un facteur ou une combinaison de facteurs, mais en décomposant au préalable l'emploi en tâches élémentaires, pour affecter à chacune des tâches une ou plusieurs dimensions de capacités.

L'approche de l'emploi devient ici plus complexe et plus complète. La démarche conduite au CEREQ dans le prolongement de la construction du Répertoire Français des Emplois rompt radicalement avec les approches anglo-saxonnes ci-dessus décrites.

Les hypothèses sur lesquelles elle est conduite ne reflètent pas une théorie de l'intelligence ou des aptitudes humaines, mais plutôt une conception des opérations de travail comme indicateurs des compétences mises en oeuvre. Elle s'appuie sur ce qui fait la principale richesse du RFE, à savoir une large variété de tâches ou activités finement décrites, à partir de leur expression concrète par les titulaires d'emplois, ceci sur un vaste ensemble de secteurs professionnels.

Chaque élément descriptif des fiches-emplois, exprimé par un verbe d'action (ex : "effectue les passes de soudage") est considéré comme opération de travail et renvoie aux registres de définition de la compétence selon un principe de correspondance prédéfini.

(1) Dictionary of Occupational Titles - 2 Vol. US Department of Labour - USA Government Printing Office - Washington DC 20 402 - 1965 -

(2) DUNN J. - Projet de Groupement des Compétences Techniques - Training Service Agency - Manpower Service Commission - 1977

Les parentés établies par classement des opérations de travail peuvent reposer tantôt sur des compétences techniques tantôt sur des compétences sociales, selon le type d'environnement sur lequel la personne opère :

- environnement physique (ex : assemble les éléments de charpente),
- environnement social (ex : négocie le contrat de vente).

Les parentés entre emplois sont définies ici comme parentés dans l'action. Cela ne signifie pas que les parentés dans les connaissances (livresques ou autres) en soient absentes. Mais c'est le filtre de l'opération de travail qui constitue le point d'entrée dans les domaines de compétences.

A l'aide d'une méthode de décryptage de chaque opération décrite, quelle qu'elle soit, l'analyse des contenus d'emplois est conduite de façon systématique. Le repérage des familles professionnelles a un caractère exhaustif, à deux niveaux : celui du "panorama des tâches", (et à partir de celui-ci) celui du panorama d'emplois qui le recouvre.

Pourtant, la méthode proposée reste sur un plan théorique et empirique, approximative. Conduite à son terme elle devrait en toute logique conduire à une taxinomie des tâches, c'est-à-dire à l'introduction d'une relation d'ordre organisant le panorama d'emploi. Une telle taxonomie, reste encore, très largement, inaccessible.

1.2. Une problématique de la transférabilité des acquis

Les travaux relatifs aux applications de l'analyse factorielle reposent sur la distinction entre le déroulement de l'activité lors de la réalisation d'une tâche, et les mécanismes cognitifs qui sous-tendent cette activité. De même une hypothèse souvent avancée est que la transférabilité des acquis est d'autant plus grande que ces acquis sont généraux. Les formateurs imaginent parfois qu'ils maîtriseront d'autant mieux les problèmes de transférabilité, qu'ils inculqueront aux jeunes formés des capacités à communiquer, à abstraire, à analyser, à généraliser. Là encore, il s'agit de dépasser le caractère factuel de la tâche, pour saisir en profondeur, les capacités fondamentales qui conditionnent la réalisation de celle-ci. Si une telle hypothèse se voit confirmée par de nombreux faits (les jeunes sont reconnus d'autant plus évolutifs, adaptables etc... que leur niveau de culture générale est élevé), elle rencontre des limites. Celles notamment de la spécialisation nécessaire de l'individu à la réalisation de certaines tâches.

Partir d'emblée des savoirs généraux comme facteurs de transférabilité, c'est favoriser la culture générale au détriment de la culture technique et la culture technique au détriment des savoirs professionnels. Plus d'arithmétique ne donnera jamais à un plâtrier un tour de main transférable au tour de main du maçon...

Une autre démarche consiste à considérer que les tâches décrites par la personne qui occupe l'emploi sont révélatrices des savoirs spécifiques à l'emploi, que ces savoirs spécifiques ne sont pas seulement des éléments de différenciation "en surface", mais qu'ils donnent à l'emploi sa cohérence globale du point de vue des capacités mises en oeuvre.

La question qui se pose alors est de savoir s'il n'existe pas un niveau intermédiaire de transférabilité des acquis, niveau intermédiaire entre les tâches spécifiques exercées dans les situations concrètes de travail et des savoirs plus généraux ? Il s'agit de repérer dans des familles de métier, des savoirs professionnels spécifiques mais que l'on peut retrouver ailleurs. Retrouver un niveau intermédiaire de rapprochement des métiers qui ne fasse pas l'impasse sur les savoir-faire spécifiques.

Si on arrive à trouver des homologues dans les savoir-faire spécifiques on peut peut-être rapprocher des métiers dans leur cohérence globale. Alors que si on les rapproche par des savoirs généraux : capacité à s'exprimer, à calculer..., on obtiendra de nouvelles capacités pour les jeunes mais pas forcément la capacité à passer facilement du métier de plombier-sanitaire à celui de plombier-chauffagiste.

Pour travailler sur ces rapprochements entre savoir-faire spécifiques, la méthode utilisée privilégie l'analyse des activités décrites. On tient uniquement compte des critères de contenu de travail et des compétences requises dans ces activités. Méthodologiquement on abandonne d'autres éléments comme la mobilité des personnes qui introduit le biais du fonctionnement du marché du travail (par exemple entre un emploi de professeur dans le public et le même emploi dans le privé, il n'y a pas de différence de travail mais la mobilité est nulle) ; les critères de proximité organisationnelle : deux emplois voisins dans l'organisation peuvent avoir des contenus de savoir très différents. Notre hypothèse est de dire que l'analyse des tâches décrites est un niveau pertinent d'analyse pour la différenciation des zones de compétence.

1.3. Tâches et activités dans le RFE

Toute méthode qui reste trop proche des activités immédiates, formulées en termes de tâche, peut se voir soumise à la critique sociologique de l'opposition travail prescrit-travail effectif. Certes, le RFE ne recense pas les "prescriptions" du travail, puisque ses investigations "descendent" en deçà de la hiérarchie, et s'adressent directement aux titulaires des "situations de travail". Mais les modalités de l'entretien, déconnectées d'une observation directe de l'acte de travail, avec un interviewer qui est passé par la hiérarchie de l'entreprise avant de s'adresser à la personne, de telles modalités induisent pour la personne interviewée une situation de risque vis-à-vis de sa hiérarchie, et une référence implicite, peut-être inconsciente, à la norme.

Plusieurs arguments, les uns d'ordre théorique, les autres d'ordre plus pratique peuvent être avancés face à cette critique.

Un argument pratique tout d'abord en termes de rapport coût-qualité de la méthode. L'investigation exhaustive et directe d'un panorama des professions qui a approché plusieurs milliers de situations de travail concrètes ne peut s'appuyer sur les mêmes instruments qu'une recherche monographique. Par rapport à ses objectifs de "recensement", le RFE ne peut-être comparé qu'à des objets analogues, c'est-à-dire à des guides, dictionnaires ou autres nomenclatures d'emplois et de métiers. C'est à notre connaissance le seul instrument qui ait choisi l'investigation directe, plutôt que le recours à des commissions d'experts. Le coût élevé de l'opération RFE souligne assez qu'une investigation de type ergonomique de chaque situation de travail, n'était pas envisageable à aussi grande échelle.

En second lieu, et pour ce qui concerne les items d'activités collectés dans les questionnaires et listés dans la fiche type, nous préférons parler d'activité décrite que de tâche. Le terme de tâche reflète en effet directement les attentes de la hiérarchie vis-à-vis du travail effectué. Le risque est cependant réel d'un biais dans la description, risque que l'on ne peut évacuer. On peut d'ailleurs évaluer ce biais par confrontation entre les entretiens portant sur des situations analogues. Les distorsions sont les plus fortes lorsque l'interviewer aborde les aspects informels du travail ; aspects du travail que la personne n'a pas l'habitude de verbaliser, et qui sont donc difficilement restituables dans une situation d'entretien.

Autant le "quoi" de l'action est largement décrit ; autant le "comment" de l'action est difficile à faire expliciter. Comment s'y prend l'ouvrier professionnel pour choisir ses outils, définir les phases de travail... Ces ressorts sous-jacents à son activité restent largement masqués et sa réponse sera du genre : par habitude, c'est le métier etc... S'il s'agit bien d'activités et non de tâches, ce sont des activités décrites que nous recensons à savoir les éléments de l'activité médiatisés, par le langage.

1.4. Questions à la "Recherche"

Le travail entrepris sur les familles professionnelles et sur la base du Répertoire Français des Emplois, n'a pas de prétention théorique. C'est d'abord une construction d'outil qui vise à dépasser l'"effet d'étiquette" des dénominations d'emplois, dénominations qui poussent à des rapprochements implicites par secteurs d'activités (des entreprises) et par niveau de classifications. La recherche d'autres modalités de regroupement, par le contenu effectif des activités pose bien sûr de nombreux problèmes d'ordre théorique et méthodologique que nous avons esquissés.

Cependant, il n'existe pas à notre connaissance de réflexion systématique sur les conditions d'une macro-analyse comparative sur les contenus de travail, et les recherches en psychologie du travail ou en ergonomie fonctionnent sur une entrée par situations de travail individualisées, ou par situations collectives structurées par le procès de travail sur un même espace physique de production.

Ce mode d'entrée correspond à la nécessité de la recherche scientifique qui s'applique à l'observation du travail en acte. Cela obère toute tentative "macro" qui s'appliquerait à prendre pour objet d'analyse non pas la réalité du travail, mais un discours sur le travail (tel qu'un descriptif d'emplois-types).

Sans faire entrer la construction des nomenclatures dans le champ d'activité de la recherche, ne peut-on concevoir toutefois une itération entre activités de recherche et activités de construction d'outils ?

Cela supposerait de la part des chercheurs, la volonté d'une appropriation critique vis-à-vis de travaux tels que ceux portant sur l'identification de "familles professionnelles", cela supposerait aussi qu'ils s'attachent à dégager de leurs analyses fines des mécanismes cognitifs du travail, les éléments d'appréciation sur les démarches comparatives empiriques sur les contenus d'emplois.

2. MÉTHODE

Le Répertoire Français des Emplois est à la base du système de classement que nous proposons dans ce document. Les descriptions d'activité contenues dans les fiches d'emplois ont constitué le matériau de départ, offrant la possibilité d'un travail d'analyse et de comparaison systématique qui a été réalisé en deux temps.

Dans un premier temps, entre 1982 et 1985, a été construite la grille des "familles professionnelles", à partir du descriptif d'emplois que constitue le Répertoire Français des Emplois. Le R.F.E. présente cette double particularité de reposer sur des enquêtes en entreprise, auprès des titulaires d'emplois, et de fournir une description fine des activités exercées. La grille de classement-regroupement a été construite à partir d'une analyse de contenu "comparative" des emplois-types du R.F.E. La réalisation de la Carte des Emplois en 1984-1985 a été l'occasion d'affiner cette grille, de lui donner un support et une application.

Dans un deuxième temps, de 1987 à 1989, la grille "familles professionnelles" a été transférée à la nomenclature PCS-EVA. Chaque rubrique de cette nomenclature (3) a été affectée à une famille professionnelle à partir des informations relevées sur la nomenclature. Ce travail ne s'est pas limité à une mise en correspondance des rubriques : la couverture des emplois, plus complète dans PCS que dans le R.F.E, a conduit à compléter la grille, à remanier certaines familles. D'autre part, le travail de recherche de niveaux de plus en plus larges d'agrégation des emplois s'est poursuivi, et la grille présentée ici a une organisation plus hiérarchisée que la grille présentée sur la Carte des Emplois, même si les regroupements de base sont très proches.

(3) On rappelle que chaque rubrique de PCS-EVA recouvre en général plusieurs emplois, désignés par un libellé générique.

2.1. Élaboration de la grille

Celle-ci a été élaborée à partir des descriptions d'emplois types du R.F.E.

2.2. Contenu descriptif des emplois-types

Le contenu descriptif des emplois types dérive des modalités d'enquête dans les entreprises, et de la construction du questionnaire, qui a été rempli pour chacune des 10 000 situations de travail relevées.

Nous rappellerons simplement que la fiche type (4) est bâtie à partir de trois types d'informations :

- des informations sur la place de l'emploi dans le système social et technique de l'entreprise ;
- des informations sur le contenu de l'activité de travail ;
- des informations sur le cursus scolaire et professionnel de la personne.

L'exploitation des fiches-types du R.F.E dans l'optique "familles professionnelles" s'est appuyée essentiellement sur la rubrique "description des activités", la plus fournie de la fiche, et qui rendait compte de l'ensemble des informations sur le contenu de l'activité de travail.

La description ordonnée des activités par items successifs et regroupés rend compte concrètement de la diversité des activités dans l'emploi, de leur hiérarchisation éventuelle (types d'activités subdivisés en opérations élémentaires), de leur succession (séquences d'activité).

Elle prend en compte des descriptifs d'action (verbes d'action introduisant l'opération, ex : étudie la gamme d'usinage), des descriptifs d'objets (documents, équipements, produits...) et des descriptifs relationnels et sociaux (personnes, organismes, etc...).

(4) Exemple de fiche RFE en annexe.

2.3. Le recensement des activités "brutes".

Au moment d'entreprendre le travail d'analyse des emplois-types, la richesse et la diversité des activités décrites dans chaque emploi nous faisait craindre un grand émiettement des activités, et l'on pouvait s'attendre à une mosaïque infinie d'items descriptifs correspondant au nombre d'items par emploi multiplié par le nombre total d'emplois-types ($X \times 800$).

En réalité, dès les premiers travaux de comparaison des contenus d'emplois-types, la forte redondance des items d'activités, à travers de nombreux emplois-types, est apparue avec évidence.

Il en résulte que les items d'activité identifiés sur l'ensemble d'un groupe d'emplois (Cahier Travail des Métaux du R.F.E par exemple), sans autre travail d'analyse qu'un rapprochement par proximité directe dans la description, sont peu nombreux.

L'activité de "soudage" dans ce cahier, l'activité "d'instruction de dossier de crédit" dans le cahier des emplois-types de la Banque, sont des exemples d'items d'activités qui se retrouvent dans différents emplois-types avec des éléments descriptifs constants que l'on peut juger significatifs d'une même activité (constante dans le verbe d'action, dans la description des objets manipulés ou dans le type d'informations traitées, dans la finalité productive poursuivie, etc...).

En fait, l'un des premiers constats qui s'impose à l'analyse, est que la diversité des situations professionnelles ne relève pas d'une grande diversité de tâches élémentaires, mais plutôt d'une combinatoire, sur la base d'un petit nombre d'activités très redondantes qui se combinent de façon variable d'un emploi à l'autre.

Un autre constat effectué à partir du recensement des activités brutes, a trait à des regroupements (on pourrait presque dire des constellations) d'activités, que l'on retrouve de façon stable d'un emploi à un autre. Ces affinités entre certaines activités peuvent conduire à des "noyaux" d'activités autour desquels s'articulent différents emplois.

Pour reprendre l'exemple du soudeur, nous observons qu'autour des principales activités suivantes :

- traçage sur tôle,
- formage des tôles à la main et sur machine,
- assemblage par soudure et rivetage,

viennent s'agréger des emplois tels que soudeur, chaudronnier, métallier du bâtiment, tôlier calorifugeur, tuyauteur... qui combinent à des degrés divers ce petit nombre d'activités. Certains emplois requièrent d'exercer une de ces activités à titre principal (traceur, soudeur) d'autres les combinent de façon variable (chaudronnier, métallier...).

Dès les premiers travaux d'analyse, il est donc apparu que l'emploi-type ne constituait que le niveau d'entrée de l'analyse, et que celle-ci devait se déployer non pas sur un espace "d'emplois" mais sur un espace "d'items d'activités". Autrement dit il fallait se préoccuper beaucoup plus de la nature des relations entre les descriptions d'activités plutôt que des frontières entre emplois-types, frontières franchies de tous côtés par les redondances d'items qui laissaient supposer autant de "passerelles" invisibles.

D'un panorama d'emploi, l'objet de l'analyse a peu à peu glissé vers un panorama des contenus descriptifs d'activités.

2.4. Application d'une méthode d'analyse dichotomique

Ce "terrain" une fois identifié, il y a été appliqué une démarche d'analyse particulière qui a donné lieu à la définition des catégories de classement, autrement dit à l'ossature de la grille.

Les principes de l'analyse des activités décrites reposent sur une conception "dualiste" des rapports entre activité et compétence. Cette conception a pris corps et a été systématisée au fur et à mesure de l'analyse et de l'élargissement du champ des emplois analysés. Selon cette conception, on considère que toute activité décrite peut-être dissociée en deux composantes irréductibles l'une à l'autre :

- une composante strictement opératoire, correspondant à une relation logique et chronologique interne à l'action du sujet dans son déroulement ;
- une composante strictement cognitive, correspondant à un ensemble de relations logiques propres aux objets de l'environnement (lois et propriétés des systèmes sollicités).

Une telle dissociation n'est pas une "donnée immédiate" du contenu d'emploi. La description de ce contenu rend compte d'une relation concrète entre un individu "opérant" et les différents objets "d'environnement" sur lesquels il opère. Par contre les deux "indicateurs" de compétence peuvent et doivent être inférés à partir de cette relation concrète :

- le premier, la forme opératoire, dans son déroulement et dans sa finalité, peut être dégagé avec des formes similaires ou différentes, via l'analyse comparative. C'est le mode "transversal" à de nombreux emplois, qui permet de la dégager de la description concrète dans tel ou tel emploi-type.
- le second, le champ des "objets de savoir" n'est pas non plus donné immédiatement. C'est l'objet de travail qui est donné en tant que tel, pour l'observateur. La conversion de l'objet de travail en objet de savoir doit être réalisée par l'analyste, en replaçant l'objet de travail dans une relation de

subjectivité à cet objet. Le type d'action effectué permet à l'analyste de se "transporter" dans cette relation subjective. Par exemple l'activité de diagnostic de panne permet d'instaurer la machine-outil (objet de travail) comme système "électromécanique" (objet de savoir) pour l'opérateur.

Deux constats sont venus peu à peu étayer cette hypothèse:

- des connaissances scientifiques ou techniques très différentes peuvent être sollicitées dans l'exercice d'une même activité, ceci en fonction non pas de l'activité du sujet, mais en fonction de l'environnement extérieur auquel cette activité s'applique. On a déjà évoqué une certaine "constance" de l'activité d'"identification de panne" (diagnostic) qui se déroule selon les mêmes séquences, qu'elle s'applique à un système mécanique, électrique, ou de "fluides", mais qui dans ces trois cas d'applications va renvoyer à des corpus de connaissances très divers. Il y a donc une indépendance relative entre le type d'opération effectuée, et le type de connaissances sollicitées ;

- la liste des opérations de travail et la liste des corpus de connaissances n'obéissent pas aux mêmes logiques d'emboîtement et de hiérarchisation. Les connaissances scientifiques d'un ingénieur biochimiste dans l'industrie agro-alimentaire et celles d'un médecin peuvent présenter des espaces de recouvrement (connaissances en biologie, biochimie...) et à un niveau élevé de regroupement on peut considérer qu'elles se rattachent aux corpus des sciences biologiques ; les activités de travail en revanche, tant dans le contenu opératoire que dans la finalité de l'action vont diverger vers des "fonctions regroupées" tout à fait distinctes : le premier réalisant une fonction d'organisation de la production par exemple, le second une fonction de soins aux personnes. Ce constat d'une dissociation entre la structure des opérations de travail et la nature des connaissances mises en jeu est le principal apport de l'analyse comparative des emplois-types.

2.5. La construction des catégories de la grille

Au niveau détaillé de chaque item d'activité, la mise en oeuvre d'une méthode d'analyse dichotomique est possible, par application systématique de la question : qu'est-ce qui relève du déroulement de l'action, qu'est-ce qui relève des lois et propriétés des objets de l'environnement ?

A partir de l'analyse des items d'activités se sont dégagées peu à peu les deux listes, la liste des fonctions exercées (par comparaison, séparation, regroupement, des opérations de travail), la liste des domaines de spécialité (par identification des connaissances nécessaires, et leur rattachement à des corpus constitués : mécanique, comptabilité, etc...).

La base d'analyse était constituée par les principaux items qui se retrouvaient associés de façon stable en "constellations" d'activité. Le passage du niveau "analyse interne --> classement détaillé --> classement agrégé" s'est opéré de la façon suivante (exemple du soudage) :

- Fonction exercée : le soudage consiste à positionner dans l'espace deux pièces métalliques et à les fixer l'une à l'autre par fusion. Au delà du procédé d'assemblage employé, il se rattache à une activité "générique" d'assemblage-montage que l'on retrouve de façon transversale dans de nombreux domaines (travail des métaux, travail du bois, travail des étoffes, etc...). Cette "fonction exercée" se rattache elle-même à l'ensemble des activités de production d'un bien matériel (par opposition à d'autres activités telles que la conception ou les soins...) ;

- Domaine de spécialité : au niveau détaillé c'est le procédé (soudure des objets métalliques) qui vient spécifier l'opération d'assemblage. Ce type d'assemblage sollicite des propriétés particulières (plasticité, fusion) d'un matériau particulier (métal). La définition d'un domaine "structures métalliques", correspond au type de matériau travaillé, que l'on retrouve dans d'autres items fréquemment associés tels que le formage des tôles. Au niveau détaillé les domaines de spécialité associés au métal seront les suivants : métallurgie (propriétés du métal sollicitées par la transformation dans la masse), mécanique générale ou spécialisée (systèmes mécaniques doués de propriétés de fonctionnement), structures métalliques (systèmes statiques). Au niveau agrégé, le domaine de la mécanique au sens large regroupe les deux derniers domaines.

2.6. Transfert de la grille à PCS

Chaque rubrique détaillée de la nomenclature PCS-EVA a fait l'objet d'une recherche particulière pour être affectée à une famille professionnelle : affectation à une fonction, à un domaine.

La nomenclature apporte un certain nombre d'informations qualitatives pour chaque rubrique : définition, appellation des emplois noyaux de la rubrique, cas limites inclus, cas limites exclus. Le véritable problème ne résidait pas tant dans l'identification de l'activité à partir d'un intitulé, que dans l'hétérogénéité de certaines rubriques de PCS-EVA vis-à-vis du contenu d'activité. Dans certains cas, les emplois "noyaux" et "cas limites inclus" regroupés par l'appellation PCS étaient si divers que la rubrique n'a pu être affectée à une famille professionnelle.

ANNEXE

TECHNICIEN D'ESSAIS (ÉLECTRICITÉ/ÉLECTRONIQUE) EL 31	
Autres appellations	Agent technique de plate-forme - Agent technique d'équipement de tests - Agent technique électrotechnicien - Agent technique électronicien.
Définition	<i>Procède aux essais et à la mise au point de matériels électriques et électroniques fabriqués à l'unité ou en petite série ou des équipements de tests de composants, en vue d'assurer leur conformité au cahier des charges, et effectue ou fait effectuer les modifications ou réglages nécessaires.</i>
Situation fonctionnelle ● Entreprise et service	<p>Entreprises de la construction électrique ou électronique fabriquant du matériel professionnel à l'unité ou en petite série (émetteur-radio, radar ...) en plate-forme d'un service "essais" situé après le cycle de fabrication, avant l'installation chez le client.</p> <p>Entreprises de la construction électrique ou électronique fabriquant tout type de matériel de grande série (connecteurs, isolateurs, circuits imprimés, moteurs électriques ...):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un service "équipements de contrôle" ou "équipements de tests" chargé de la mise au point des équipements servant au contrôle de fabrication. - Dans un service "essais-prototypes" situé après le bureau d'études et chargé, en liaison avec celui-ci, de la mise au point définitive du produit avant son lancement en fabrication.
Détermination des activités	<p>Le technicien d'essais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est chargé : <ul style="list-style-type: none"> . pour le matériel fabriqué en grande série, de rechercher et d'éliminer les imperfections techniques sur le prototype et la pré-série afin que le produit sortant de fabrication ne nécessite plus que des contrôles simples (voir article "technicien de contrôle de matériel électrique/électronique" EL 62). . pour le matériel fabriqué en petite série ou à l'unité, de rechercher et d'éliminer les imperfections techniques directement après la fabrication ; . pour les équipements de contrôle ou de tests, de s'assurer, avant le lancement de la fabrication, que l'appareil permet de mesurer les caractéristiques du produit à tester. - Est généralement spécialisé en électronique analogique ou électronique numérique. - Intervient, suivant sa qualification, sur un matériel plus ou moins complexe ou, lorsqu'il s'agit d'un très gros matériel, s'occupe plus particulièrement d'un sous-ensemble. - <i>Peut aussi</i>, pour le matériel unitaire, participer à son installation, instruire les utilisateurs et le dépanner.

Description des activités

ESSAIS ET MISE AU POINT DE MATÉRIELS UNITAIRES, ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES OU DES ÉQUIPEMENTS DE TESTS

1 - Détermination de la méthode et des moyens d'essais des appareils

- Détermine les méthodes de mesures les plus appropriées et le matériel (générateur, antenne fictive, source d'alimentation ...) permettant la vérification des caractéristiques des ensembles ou sous-ensembles à essayer, à partir du cahier des charges : examine de manière approfondie ce cahier des charges qui comprend les divers plans (schéma de principe, de câblage ...) ainsi que les spécifications (performances attendues).

- Détermine également les valeurs des différents paramètres permettant de tenir les spécifications et de maîtriser leur interaction : peut mettre au point et réaliser des petits montages intermédiaires pour déterminer ces paramètres.

2 - Réaliser des essais

- Procède à l'alimentation des matériels soumis aux essais après vérification de leur conformité au cahier des charges :

. effectue lui-même les branchements (liaisons électriques, hydrauliques ...) ou, pour les gros matériels, surveille le montage en plate-forme par des ouvriers ;

. met sous tension et vérifie l'absence d'anomalies (court-circuits, fuites ...).

- Procède aux essais :

. simule certaines valeurs d'entrée ou de sortie et fait varier progressivement chaque paramètre d'un ensemble ou sous-ensemble (montée en puissance, tension, fréquence...) dans des limites données ;

. mesures à l'aide d'appareils spécifiques (oscilloscope, fréquencemètre ...) la réponse aux variations des paramètres, évalue les interactions et compare les résultats aux spécifications.

. consigne les résultats des différentes mesures sur un cahier d'essais ;

. effectue les réglages nécessaires à un fonctionnement optimum.

3 - Mise au point du matériel

- Détermine, en liaison avec le service d'études, la cause des imperfections de fonctionnement assez généralement constatées au cours d'essais : analyse les divers éléments constituant l'ensemble ou le sous-ensemble selon la nature des défauts constatés et vérifie les éléments en cause à l'aide de petits montages adaptés aux valeurs à tester.

- Effectue ou fait effectuer les modifications nécessaires après accord du service études.

- Dessine les plans de modifications et refait fabriquer certains éléments lorsque les modifications sont importantes et ne relèvent pas d'un simple dépannage.

Les séquences 2 et 3 sont réalisées de manière concomitante.

4 - Rédaction du rapport d'essais en vue de la constitution du dossier technique

- Consigne dans un rapport la nature des essais, les résultats des simulations et mesures ainsi que les réglages effectués.

- Dessine les croquis des éléments modifiés et rédige une notice de fonctionnement.

	<p>"RECETTE" DE MATÉRIEL UNITAIRE EN PRÉSENCE DU CLIENT</p> <p>Effectue avec un représentant du client l'ensemble des mesures et tests prévus au cahier des charges pour les matériels fabriqués à l'unité ou en petite série.</p> <p><i>PEUT AUSSI APPORTER UNE ASSISTANCE TECHNIQUE A L'INSTALLATION ET A L'UTILISATION DU MATERIEL :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique au service de fabrication lors de la mise en place d'équipements de test. - Participation à la mise en place du matériel chez le client - (voir article "Technicien d'installation de matériel électrique/électronique" EL 72). - Instruction des utilisateurs de matériel lors de leur mise en place. - Participation au dépannage chez le client en cas de panne grave.
<p>Responsabilité et autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instructions • Contrôle • Conséquences d'erreurs • Relations fonctionnelles 	<p>Le technicien d'essais définit lui-même sa méthode de travail en fonction des indications du cahier des charges propres aux matériels soumis aux essais et organise en conséquence son travail. Il est régulièrement suivi par l'ingénieur en chef du service "essais" dont il dépend et participe à des réunions consacrées à l'examen de l'état d'avancement des travaux et aux difficultés éventuelles.</p> <p>Il n'y a pas de contrôle systématique du travail du technicien sauf lors de la "recette", s'il y en a une ; les défauts de fonctionnement du matériel construit en grande série sont repérés et analysés par le service contrôle - (voir article "Technicien de contrôle" EL 62).</p> <p>Des erreurs peuvent se produire dans les mesures, mais elles sont en général repérées par suite des anomalies qu'elles introduisent dans la série des essais. Par contre, certaines imprudences peuvent provoquer des destructions de matériel ou même comporter des risques d'électrocution.</p> <p>Le technicien d'essais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A très rarement un rôle d'encadrement ; ses responsabilités sont d'ordre technique : initiation et assistance à la mise en route des équipements. - Travaille en liaison avec différents services : <ul style="list-style-type: none"> . demande l'accord du service d'études, qui a mis au point le produit, et du service commercial sur les modifications. . fournit au service fabrication et au bureau de dessin les éléments nécessaires à la mise à jour du dossier de fabrication, après modification. - <i>Peut aussi</i> travailler directement avec le client, notamment pour le gros matériel professionnel, lors de la "recette", pour apporter son assistance, lors de la mise en route ou pour le diagnostic de pannes ou d'anomalies.
<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieu 	<p>Travail debout sur plate-forme d'essais de dimensions variables selon le type de matériel fabriqué, ou en extérieur pour certains matériels (antenne radar par exemple).</p> <p>Fréquents déplacements à l'intérieur de l'établissement et éventuellement chez le client.</p> <p>Horaire normal de jour.</p>

<ul style="list-style-type: none">● Rythme ● Particularités	<p>La durée des essais est très variable selon l'importance et la complexité du matériel : d'une quinzaine de jours (exemple : armoires de régulation de circulation routière ...) à plus d'une année (exemple : émetteur radio de grande puissance).</p> <p>Il n'y a pas de normes de rendement : toutefois le technicien est tenu de respecter les dates de "recette" ou de lancement des fabrications.</p> <p>Autonomie dans l'organisation et la définition du travail variable en fonction de l'expérience acquise.</p> <p>Parfois manipulations de matériels lourds ou exposition aux intempéries en cas de travaux à l'extérieur.</p>
<p>Conditions d'accès</p>	<p>Accès direct : avec une formation de niveau BTS ou CFPA 2e degré des spécialités de l'électronique (analogique et numérique) ou de l'électromécanique. Dans certaines entreprises où la fonction "essais" est peu développée, il n'existe pas de recrutement direct.</p> <p>Accès indirect : après passage de plusieurs années en plate-forme ou service de fabrication, permettant une bonne connaissance des produits de l'entreprise, avec formation en électronique ou électromécanique de niveaux CAP, ou BEI, ou Brevet Militaire.</p> <p>Connaissances particulières : la connaissance de l'anglais est souhaitable, mais elle peut s'acquérir en cours d'emploi ; de même il est souvent nécessaire d'acquérir des compléments de formation, variables suivant le matériel sur lequel intervient le technicien (hyperfréquences, automatismes, logiques ...).</p>
<p>Emplois et situations accessibles</p>	<p>Évolution à l'intérieur de l'emploi-type : passage à une catégorie indiciaire supérieure dans la classification professionnelle.</p> <p>Passage à d'autres fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- emploi de technicien d'études, de technicien d'installations ;- emploi de maîtrise dans un service de fabrication.

BIBLIOGRAPHIE

Table de Passage entre les Nomenclatures PCS - Rome, mars 1988 - Ministère du Travail -INSEE. SEYS B., SALLAND J. M., JAGUETON G., GOSSELIN F., FIHEY P.

Les Groupes Professionnels (Application au travail des métaux). Note d'information du CEREQ n° 74 Juillet 1982.

CEREQ - Rénovation du niveau V de formation - Collection des études n° 29 -CEREQ Paris 1987

ANPE - Développement et Emploi - La Carte des Emplois - Diffusion ANPE 1985.

ARTE - "La politique en matière d'emploi et de formation professionnelle". Travail et emploi en Haute Normandie n° 11 - 86/2, n° 13 - 86/4, n° 14 - 87/1.

CEREQ - Répertoire Français des Emplois - La Documentation Française 20 Vol.

INSEE - CEREQ Professions et Catégories Socio-professionnelles PCS - EVA Nomenclature adaptée de PCS pour les enquêtes sur l'entrée dans la vie active. Mars 1988.

Dictionnaire of Occupational Titles - 2 Vol. US Department of Labour - USA Government Printing Office Washington DC 20 402 - 1965.

DUNN J. Projet de groupement des compétences techniques. Training Service Agency - Manpower Service Commission 1977.

La notion de "familles professionnelles" (FAP) suggère des regroupements d'emplois en tenant compte de parentés dans les contenus d'activité et dans les savoirs professionnels mobilisés.

Sans prétendre fonder une référence scientifique sur cette question qui reste largement ouverte, les auteurs se donnent pour objectif d'apporter une aide aux regroupements statistiques dans le cadre des études sur la relation formation-emploi.

Ils proposent un système de classement fondé sur des critères explicites de comparaison des emplois à partir des emplois-types du répertoire français des emplois (RFE) et appliqué à la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS), telle qu'elle est mise en oeuvre par l'observatoire des entrées dans la vie active (ONEVA) du CEREQ.

Deux grilles analytiques de classement sont proposées :

- l'une qui opère une partition selon la "fonction exercée" ;
- l'autre qui classe selon le "domaine de spécialité".

Une grille de synthèse définit les familles professionnelles au niveau de base 200 et les ordonne aux niveaux intermédiaires FAP 40 et FAP 14 par croisement des critères de "fonction" et de "domaine".

CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

10 place de la Joliette
13002 MARSEILLE

☎ 91.13.28.28

70 F